



RAPPORT D'ACTIVITES

2024



Table des matières

1. CCAS	2
PREAMBULE	2
2. Pôle Accueil Administratif	3
I. Missions de l'agent d'accueil	4
II. Missions des assistantes administratives	6
3. Pôle Petite Enfance	12
PREAMBULE	12
I. Le Service d'Accueil Petite Enfance (SAPE)	13
II. Bilan de chaque structure	21
4. Le Pôle Action Sociale (PAS)	38
PREAMBULE	38
I. Le personnel du Pôle Action Sociale	38
II. Un accompagnement social et une veille sociale	39
A. L'accompagnement social des pontissaliens de + de 50 ans sans enfant à charge	40
B. La veille sociale des pontissaliens de + de 50 ans sans enfant à charge	44
C. L'accompagnement social du public précaire, Sans Domicile Fixe (SDF) et Sans Domicile Stable (SDS)	50
D. L'accompagnement social dit spécifique réalisé par le PAS	57
III. Un travail partenarial et coordonné	68
A. Un travail de coordination	68
B. Un travail partenarial	71
5. Pôle Budgétaire	75
I. Présentation	75
II. Réalisations 2024, fonctionnement et investissement	75
POLE ACCUEIL, ADMINISTRATIF, BUDGETAIRE ET SOCIAL	75
POLE PETITE ENFANCE	75
III. Personnel	78
Annexe A : Flyer Semaine Tous famille	82
Annexe B : Accompagnement CCAS	83

1. CCAS

PREAMBULE

Le CCAS de Pontarlier est un établissement public communal ayant une autonomie administrative, financière et fonctionnelle (organe délibérant, organe exécutif, personnel propre et patrimoine).

Il est présidé de plein droit par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire. Le CCAS de Pontarlier compte parmi celles-ci un représentant des associations familiales, un représentant des associations de personnes en situation de handicap, un représentant des associations de personnes âgées et plusieurs représentants des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Le CCAS fort de ses compétences **obligatoires**, à savoir :

- Assurer l'instruction des demandes d'aide sociale et la transmission des dossiers à l'autorité chargée de statuer sur la demande (Département) ;
- Domicilier les demandeurs qui n'ont pas de résidence stable et ayant un lien avec la commune ;
- Réaliser annuellement une analyse des besoins sociaux (ABS)

Et de ses compétences **facultatives** (dont notamment l'accompagnement du public cible du CCAS de Pontarlier en difficultés financières, personnelles ou d'insertion, une intervention sous forme de prestations en nature ou en espèces, la création et la gestion des établissements d'accueil du jeune enfant) a à cœur de mettre en œuvre la politique sociale de la Ville de Pontarlier.

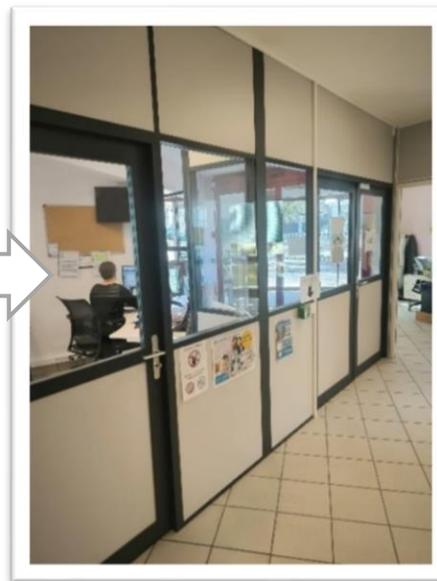
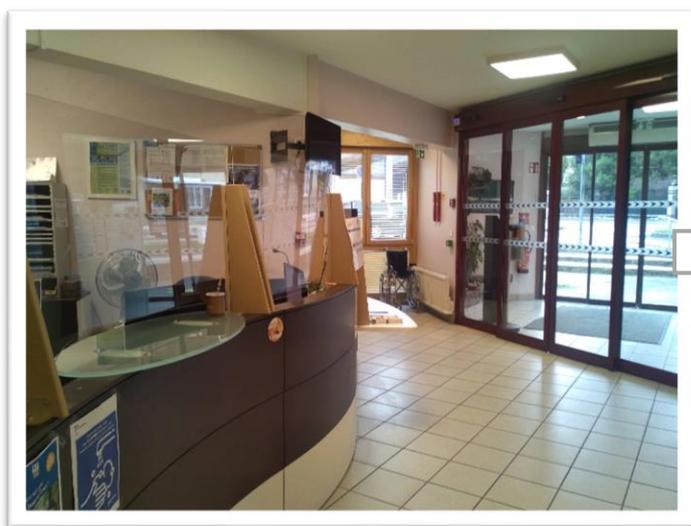
Au travers de ces deux champs d'intervention se dessine le portrait d'un acteur au cœur d'un véritable service public de l'action sociale locale, qui place son intervention dans le cadre des principes de solidarité, d'égalité de traitement et de neutralité. De même au travers des établissements et services à la population qu'il peut créer et gérer, le CCAS est un élément de développement et de l'attractivité du territoire communal.

En 2024, l'activité s'est maintenue avec notamment le traitement de situation de précarité en hausse en raison du contexte économique et social général.

Côté petite enfance, le cap a été maintenu dans une dynamique des structures d'accueil.

2. Pôle Accueil Administratif

Le pôle accueil administratif a été créé à la suite d'une réorganisation en fin d'année 2022. Il effectue un ensemble de tâches administratives à caractère technique, organisationnel et relationnel dans le cadre du fonctionnement courant de la collectivité. Il comprend deux assistantes administratives (l'une dédiée aux services sociaux et petite enfance et l'autre à l'organisation et au fonctionnement du CCAS) et un agent d'accueil qui a pour rôle d'orienter, recevoir et conseiller le public.



L'année 2024 a été marquée par la réalisation de travaux au sein de l'accueil du CCAS.

Les objectifs :

- La sécurisation de l'agent chargé de l'accueil (l'agent d'accueil autorise l'accès au hall d'entrée puis celui de la salle d'attente),
- Délimité l'entrée de la salle d'attente de cet espace qui était auparavant un espace ouvert sans confidentialité.

Les travaux ont débuté en février 2024 et ont duré environ 3 semaines. Et renforcement du système de contrôle d'accès de la salle d'attente en décembre 2024 durant quelques jours.

- Entreprise Besson, menuisier : création de la cloison modulaire et de la structure sur la banque d'accueil existante, création d'une ouverture et d'une porte secondaire.
- Entreprise Pourcelot Eiffage Energie Système, Electricité : installation de l'interphone et du système de contrôle d'accès du sas et travaux de petite dépose électrique (dont radiateur) liés aux modifications de cloisonnement), installation de la commande déportée, DM, digicode et ventouse.
- Régie : intervention dans le bureau d'accueil, cylindres-verrou et ferme porte.
- Damien Riffiod : peinture du bureau accueil
- Laurent Maire : Réadaptation du plateau de la banque d'accueil existante pour en améliorer l'ergonomie



Les travaux concernant la création d'une douche dans les sanitaires du rez-de-chaussée ont eu lieu en avril 2024 et ont duré 3 semaines.

- Lionel Bart (plomberie, second-œuvre, démolition, cloison, carrelage, faux-plafond et peinture)
- Entreprise Pourcelot Eiffage Energie Système, relamping led et travaux de réadaptation électrique liés aux modifications de cloisonnement, installation d'un radiateur

I. Missions de l'agent d'accueil

1- Accueil des usagers

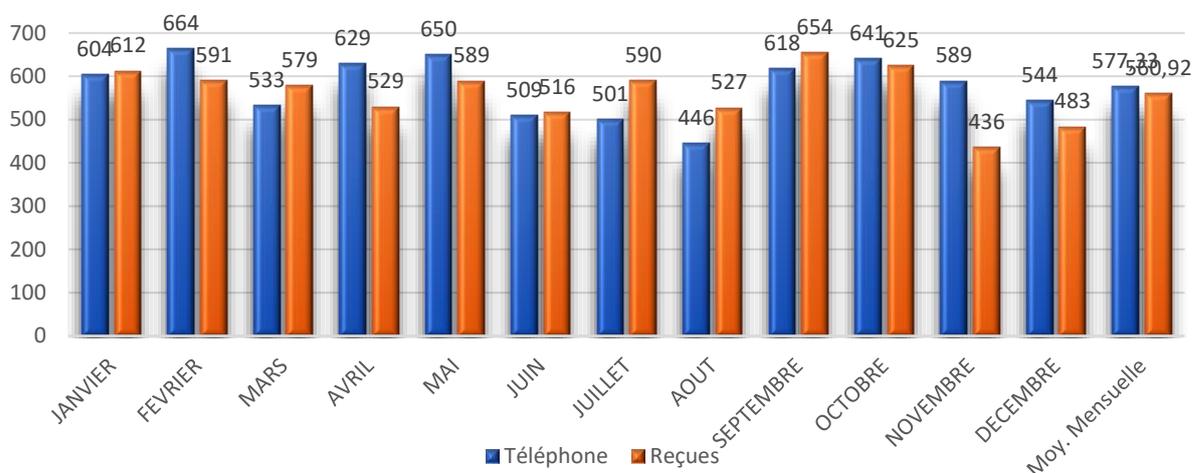
L'accueil au CCAS est primordial, qu'il soit physique ou téléphonique. En effet, il est un véritable lieu d'écoute, d'information et d'orientation. Les agents chargés de l'accueil disposent de réelles compétences leur permettant de s'adapter à un public très diversifié allant des personnes âgées aux personnes SDF, à des bénéficiaires du RSA ou un public lié à la petite enfance.



Le public en grande précarité demande des compétences supplémentaires permettant de faire face à des situations parfois complexes, tant le comportement de certains usagers peut être inadapté (situation d'ébriété, demandes insistantes...). La vigilance et une bonne connaissance des réseaux en font partie pour bien comprendre la demande, réorienter en cas de besoin et évaluer le critère d'urgence de chaque demande.

		2023	2024
Appels téléphoniques		7 720	6 888
Personnes reçues		6 949	6 594

Evolution du nombre d'appels et de personnes reçues en 2024



2- Le portage des repas à domicile

Le portage des repas à domicile fait partie des réponses apportées aux personnes âgées et/ou en situation de handicap résidant à Pontarlier. Il permet de lutter contre l'isolement et l'exclusion.



Depuis le 1^{er} septembre 2024, le prix facturé par Elior est de 12.73 € et pour les usagers de 9.89 € (le CCAS prenant en charge une partie des frais de livraison).

Une aide supplémentaire est accordée par le CCAS de 2.50€ en fonction des ressources du ménage.

	2023	2024
Personnes concernées 	90	75

3- Les impayés EDF

Le CCAS a connaissance des personnes en situation de limitation de puissance ou d'impayé(s) auprès d'EDF. Si un des usagers est connu du CCAS, il est invité par le biais d'un courrier à prendre contact avec nos services pour rencontrer une assistante sociale et faire le point sur sa situation.



II. Missions des assistantes administratives

1. Aide légale

L'aide sociale légale est une aide qui peut permettre en cas d'accord, le financement d'une perte d'autonomie à domicile ou en établissement. Elle est destinée aux personnes âgées ou en situation de handicap.

Au titre de l'aide sociale légale, le CCAS du lieu de résidence du demandeur ou à défaut la Mairie du lieu de résidence, est chargé des missions suivantes :



- D'accompagner le demandeur ou son représentant légal dans l'instruction de la demande d'aide sociale grâce à un formulaire, de valider les pièces justificatives, de donner un avis consultatif à cette demande et chargé de l'envoi du dossier au Conseil Départemental pour statuer.
- Permettre d'identifier les obligés alimentaires : **l'obligation alimentaire et le devoir de secours sont des obligations légales prévues par le code civil.** De ce fait, le CCAS ayant la demande initiale d'aide sociale, il doit convoquer l'obligé alimentaire s'il réside sur la même commune ou envoyer à la commune du lieu de résidence la demande d'instruction du dossier d'obligation alimentaire.
- Assurer le suivi des dossiers : en attente avant l'envoi au Département ; lors du retour de notification de décision (prise en charge ou refus).

	2023	2024
Dossiers	104	86
- Obligations alimentaires	32	14
- Dossier familiale d'Aide Sociale	72	72

2. Logement

La Ville de Pontarlier a confié l'analyse et les propositions de candidats à l'attribution d'un logement social au CCAS de Pontarlier. Depuis plusieurs années, une tension au niveau du logement est présente sur le territoire Pontissalien. Le CCAS met un point d'honneur dans ses missions à réaliser un travail étroit avec les bailleurs présents sur la commune : NEOLIA, HABITAT25 et IDEHA.

L'assistante administrative tient à jour un tableau avec les personnes accompagnées par le CCAS à la recherche d'un logement.

L'assistante administrative veille à ce que les dossiers présents soient à jour (attestation de loyer, avis d'imposition, ressources) pour pouvoir être proposés en Commission d'Attribution des Logements.

Celui-ci fait remonter les difficultés que rencontrent les personnes pour accéder à un relogement ainsi que les critères recherchés.

Un travail en lien avec le travailleur social, la responsable du Pôle Action Sociale et l'assistante administrative est essentiel afin de proposer aux bailleurs des candidatures adaptées au logement vacant tant d'un point de vue de la superficie du logement, du montant du loyer que de l'accessibilité au logement.

Perspectives 2025

Acquisition du logiciel IMHOWEB : ce logiciel permet le recueil, la saisie et consultation d'informations complémentaires sur les demandes de logement sociaux. Le CCAS aurait seulement un accès à la consultation. Ce logiciel apporterait une réelle plus-value au travail de l'assistante administrative. En effet, cette dernière pourrait consulter en si les demandes de logement sociaux des personnes sont à jour et le cas échéant la nature des documents manquants.

A ce jour, l'assistante administrative contacte les personnes par téléphone pour la mise à jour de leur dossier ou pour des informations complémentaires. Ces dernières peuvent exprimer par téléphone que leur logement n'est plus adapté, par exemple à la perte d'autonomie. Afin de permettre une transparence et une neutralité dans les faits retranscrits aux bailleurs, l'assistante administrative réalisera des visites à domicile.

3. Le Revenu de Solidarité Active (RSA) :

Ce dispositif assure aux personnes sans ressource un revenu minimum et est attribué par la Caisse d'Allocations Familiales. Il a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

Les travailleurs sociaux du CCAS ont pour but d'accompagner ces bénéficiaires et d'établir avec eux un contrat d'engagement respectifs (CER).

L'assistante administrative a pour missions le suivi administratif de ces contrats, la mise à jour du dossier de l'allocataire ainsi que les fiches de signalement préalablement remplies par le travailleur social. Elle tient un tableau à jour avec chaque bénéficiaire du RSA relatant les informations nécessaires pour le suivi administratif de la personne (numéro allocataire, date de commencement et de fin du CER ainsi que les objectifs à atteindre).

Lorsqu'un usager sort du dispositif RSA pour divers motifs : départ en retraite, retour à l'emploi ou pour non-respect des droits et obligations, l'assistante administrative se charge de l'inscrire dans le tableau de sortie. Ces données sont transmises tous les trimestres au Département.



4. Aide financière

Au titre de l'action sociale facultative, dite secours d'urgence, cette aide vise à soutenir de façon urgente des personnes en difficulté, notamment pour leur permettre de se nourrir et/ou subvenir aux besoins primaires et/ou courants.

Pour toute attribution, il est nécessaire que la situation de l'utilisateur soit évaluée par un travailleur social. Un rapport social est établi, exposant la situation financière pour le mois en cours avec les dépenses mettant en difficulté l'utilisateur.

Les aides se déclinent de la façon suivante :

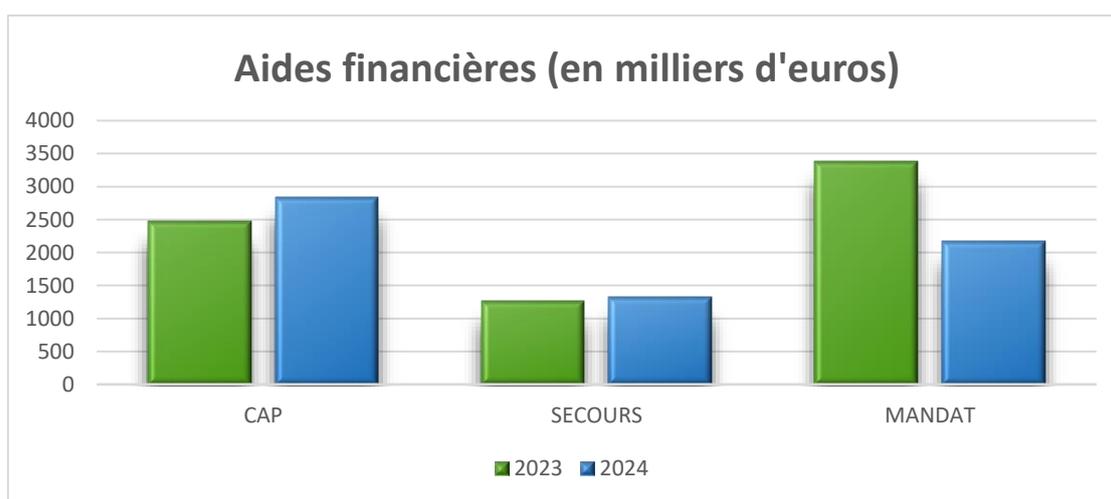
	2023	2024
Ménages	78	89
CAP	50	61
Mandat	22	16
Demandes accordées	92	107
Secours	27	30

CAP : Chèque d'Accompagnement Personnalisé, ce sont des chèques d'une valeur de 10€, distribués et à utiliser uniquement pour l'alimentation et l'hygiène

Secours : argent délivré en espèces

Mandat : paiement effectué directement au fournisseur sur facture (paiement d'une mutuelle, expertise médicale...)

La régie, la distribution des aides, est gérée par le pôle accueil administratif, tant pour le suivi statistique que la délivrance, en lien avec le pôle action sociale qui évalue et le pôle budgétaire qui assure le suivi financier que pour la réalisation de virement lors de mandat.



Le CCAS peut délivrer et prendre en charge des titres de transport aux usagers pour un aller ou un aller/retour en bus pour deux lignes (ligne 203, Pontarlier/ Besançon ; ligne 204, Pontarlier/Besançon via Ornans). Une nouvelle procédure a vu le jour, en partenariat avec Keolis en fin d'année 2022.



5. CAP Noël

Dans le cadre des fêtes de Noël et dans le cadre des aides extra légales, le Conseil d'Administration du CCAS vote l'attribution d'une aide par foyer aux enfants âgés de 0 à 16 ans des bénéficiaires du RSA domiciliés à Pontarlier (30 € / enfant). Nous sollicitons chaque année la CAF et la MSA pour avoir la liste des bénéficiaires.

Malheureusement, pour 2024, cette aide n'a pu être remise.

6. Dispositif d'alerte canicule

Chaque année, en période de canicule, les personnes âgées de plus de 65 ans ou en situation de handicap peuvent bénéficier de contacts téléphoniques de 1 à 3 fois par semaine, de conseils et d'assistance. Ce dispositif est assuré en partenariat avec la Croix Rouge, qui effectue les week-ends et jours fériés. Un registre est tenu à l'accueil du CCAS, où sont répertoriées à leur demande les personnes fragiles et isolées, n'ayant pas de famille sur place.



Pour cet été 2024, nous avons recensé 13 personnes en logement qui ont souhaité être contactées au quotidien. À la suite d'un épisode de forte chaleur le plan canicule a été déclenché par les services de l'Etat le 13/08/24. Tous les usagers ciblés ont été appelés. Pour le public personnes à la rue, des maraudes se sont déroulées et les équipes ont proposé de l'eau.

7. Regroupement familial

Le regroupement familial permet à un ressortissant étranger régulièrement installé en France dit le « demandeur », d'être rejoint par les membres de sa famille, conjoint et enfants mineurs. La demande est déposée en France, auprès de la direction territoriale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) du département du lieu de résidence prévu pour l'accueil de la famille.

L'instruction porte sur les ressources qui doivent être stables et suffisantes pour subvenir aux besoins de sa famille, sur le logement qui doit être adapté et considéré comme normal pour une famille comparable vivant dans la même région géographique et sur le respect des principes essentiels qui régissent la vie familiale en France.

L'avis du maire du lieu du domicile du demandeur est sollicité pour le logement et le respect des principes essentiels. Le Maire délègue l'évaluation au CCAS. Pour ce faire, le Pôle Action Sociale est sollicité avec l'intervention d'un travailleur social et d'un agent social pour évaluer et remplir l'enquête ressource et logement. Le Pôle accueil administratif finit l'instruction du dossier par la signature du Maire et renvoie le dossier à l'OFII.

	2023	2024
Dossiers instruit	1	7

8. Attestation d'accueil



La mairie de Pontarlier reçoit des demandes d'attestation d'accueil faites par des personnes souhaitant accueillir chez eux, sur un principe d'hébergement, un étranger non européen pour un séjour touristique de moins de 3 mois, dans le cadre d'une visite privée ou familiale. L'attestation doit être validée par la Mairie avant toute demande de visa. Il y est nécessaire pour le dossier de compléter un formulaire (cerfa n°10798), fournir des pièces justificatives et prendre un rendez-vous avec la Mairie.

Après dépôt du dossier à la Mairie, il y a instruction de celui-ci. La Mairie vérifie les conditions normales d'habitation, c'est-à-dire ressources et surfaces du logement. Le CCAS peut être sollicité afin d'y apporter une expertise sociale.

	2023	2024
Expertise d'attestation	11	1

9. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration participe à la vie de la structure du CCAS en votant et adoptant la majorité des décisions liées à son fonctionnement. Il peut également être consulté pour avis.



Les membres du CA délibèrent sur des décisions financières, de fonctionnement, d'orientation et de gestion du personnel pour la structure ainsi que des Établissements d'accueil des jeunes Enfants. Il est présidé par Monsieur le Maire et il est composé du Vice-Président et de 15 membres élus et de représentants d'associations actives sur la Ville de Pontarlier.

Le CCAS a organisé **sept séances** du Conseil d'Administration en 2024.

10. Subventions aux associations

La totalité des subventions attribuées est votée en toute transparence par le Conseil d'Administration. Le CCAS apporte, pour l'année 2024, **son soutien à 27 associations pontissaliennes** aussi bien sur le fonctionnement des structures que dans le cadre de mise en place de projets ponctuels.

Ces aides représentent encore plus de 60 000 euros de dépenses à la charge de la structure. Elles concernent des associations qui œuvrent au profit de l'aide à la santé et au handicap, de l'aide alimentaire, du soutien à la vieillesse, de l'humanitaire et de l'aide sociale et la famille. Des subventions sont également apportées dans le cadre de projets ou d'actions de Noël.

Les subventions accordées pour 2024 ont été réparties de la manière suivante :

THEMATIQUE	Montant
AIDE À LA SANTÉ ET AU HANDICAP	5 260,00 €
AIDE ALIMENTAIRE	19 000,00 €
SOUTIEN À LA VIEILLESSE	10 975,00 €
HUMANITAIRE	6 800,00 €
AIDE SOCIALE	16 000,00 €
FAMILLE	300,00 €
ACTIONS DE NOËL	3 000,00 €
TOTAL	61 335,00 €

11. Missions diverses

Diverses missions administratives sont réalisées en partenariat avec les autres pôles : domiciliation, distribution des colis de Noël, planning du point inscription crèche et du conseiller numérique, coordination petite enfance, gestion des admissions en non-valeur, ...

D'autres missions sont réalisées aussi en complément d'autres services : économat, candidatures, demande de stages et de formation ...

Le service administratif gère également la logistique autour des besoins des agents afin de permettre un fonctionnement continu des services au travers notamment de la gestion des salles internes et externes et des clés de celles-ci, la mise à disposition des fournitures et matériel de bureaux, la logistique du parc automobile, et la demande d'intervention de la Direction des Moyens Opérationnels.

Comme toutes les collectivités du service public, la CCAS met en place et gère des marchés publics pour son bon fonctionnement. Cette mission fait également partie des tâches confiées au Pôle Administratif.

3. Pôle Petite Enfance

PREAMBULE

La Convention d'objectifs et de gestion (COG) de la branche Famille de la Sécurité Sociale pour la période 2023 – 2027 a été signée le 10 juillet 2023 entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Le CCAS de Pontarlier, gestionnaire de 5 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), d'un service de Point Inscription Crèches et d'un Relais Petite Enfance (RPE) a pris toute la mesure des enjeux principaux de cette COG.

Une des ambitions majeures du CCAS de Pontarlier est de répondre aux besoins d'épanouissement des plus jeunes, en proposant aux familles un accueil de qualité et une diversité de l'offre qui lui permettent d'assurer leurs fonctions parentales, tout en respectant leur choix de vie. Il s'agit également de rendre cette offre accessible à tous.

2024 est une année pendant laquelle le SAPE a poursuivi le travail de réflexion de la mise en conformité de l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage. Le SAPE a particulièrement œuvré à la réflexion de mise en place des dispositions nécessaires pour donner suite à ce décret dans la mesure où ces dernières devant être appliquées au plus tard en septembre 2026.

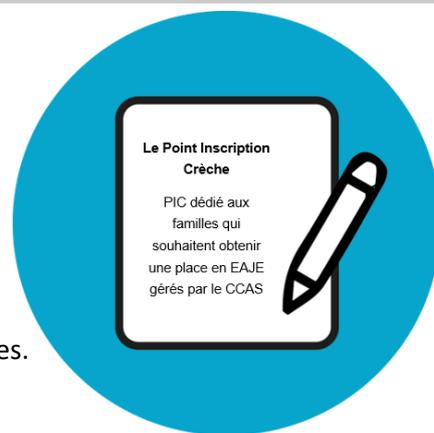
I. Le Service d'Accueil Petite Enfance (SAPE)

En 2024, le CCAS est gestionnaire de 5 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), d'un Relais Petite Enfance et d'un service de Point Inscription Crèches.

Le Point Inscription crèche :

Permet aux familles de faire une seule pré-inscription pour les Structures collectives municipales et intercommunales.

- 1 coordinatrice petite enfance dont le temps de travail dédié au PIC, dont 0,2 ETP Minimum par semaine, variable en fonction des besoins de coordination avec les directrices de crèches.



Le Relais Petite Enfance de Pontarlier

Relais itinérant pour les Communautés de Communes (CC) :

- CC du Grand Pontarlier
- CC Montbenoît / CC entre Doubs et Loue
- CC Altitudes 800
- CC Frasne et Val Du Drugeon
- CC des Lacs et Montagnes du Haut Doubs

Avec 636 assistantes maternelles (AM) agréées **dont 458 en activité.**

Une **direction en coresponsabilité** (La directrice en charge du Relais Petite Enfance est partie en congé maternité depuis septembre 2023. Une Educatrice de Jeunes Enfants (0,4 ETP) et une Auxiliaire de Puériculture (0,4 ETP) assurent son remplacement sur le principe d'une co-direction.)

Le RPE est composé de :

- 2 Educatrices de jeunes enfants (1,3 ETP)
- 4 Auxiliaires de puériculture (2,9 ETP)

Crèche Familiale Capucine de Pontarlier



Pour **59** enfants de 2 mois ½ à 3 ans :

- **Accueil régulier** et familial au domicile d'une Assistante Maternelle Agréée
- **Temps collectifs** dans les locaux de la crèche familiale
- 1 directrice éducatrice de jeunes enfants (0,8 ETP)
- 1 adjointe à la direction infirmière (0,8 ETP)
- 1 secrétaire (0,5 ETP)
- 15 assistantes maternelles
- 1 agent d'entretien (0,2 ETP)

Multi-Accueil Pirouette de Pontarlier



Pour **41** enfants :

- **Accueil régulier** pour des enfants de 2 mois ½ à 3 ans de 7h30 à 18h30
- **Accueil occasionnel** pour des enfants de 6 mois à 5 ans de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- 1 directrice éducatrice de jeune enfant (0,9 ETP)
- 1 infirmière adjointe de direction (0,8 ETP)
- 1 secrétaire (0,5 ETP)
- 1 agent polyvalent (0,4 ETP)
- 1 éducatrice de jeunes enfants (1 ETP)
- 9 auxiliaires de puériculture (7,3 ETP)
- 2 CAP petite enfance (2 ETP)
- 1 agent d'entretien (0,64 ETP)

Crèche Collective Les P'tits Loups à Pontarlier

Pour **22** enfants de 2 mois ½ à 3 ans :

- **Accueil régulier** du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30
- 1 directrice Educatrice de Jeunes Enfants (1 ETP) jusqu'au 31/05/2024, depuis 01/06/2025 : 1 directrice Auxiliaire de Puériculture (0.8 ETP)
- 1 adjointe à la direction EJE (1 ETP)
- 8 Auxiliaires de Puériculture (6,8 ETP)
- 1 apprentie EJE
- 1 agent d'entretien correspondant (0,3 ETP)



Micro-crèche Au Clair de la Lune à Doubs

Pour **10 enfants** de 2 mois ½ à 3 ans (jusqu'à 6 ans pour un enfant porteur d'handicap) :

- **Accueil régulier** du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 / accueil occasionnel selon les disponibilités du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

- 1 directrice Educatrice de Jeunes Enfants (0,5 ETP)
- 3 auxiliaires de puériculture (2,4 ETP+ 1 CAP 1 ETP)
- 1 agent d'entretien (0,2 ETP)
- 1 agent en cuisine (0,28 ETP)



Micro-crèche Arc En Ciel Les Granges-Narboz

Pour **12 enfants** de 2 mois ½ à 3 ans (jusqu'à 6 ans pour un enfant porteur d'handicap)

- **Accueil régulier** du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 / accueil occasionnel selon les disponibilités du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

- 1 directrice Educatrice de Jeunes Enfants (0,5 ETP)
- 4 auxiliaires de puériculture (3,4 ETP) + 1 auxiliaire au 1er octobre à 4 ETP
- 1 apprentie EJE
- 1 agent d'entretien (0,2 ETP)



Une coordinatrice petite enfance

Axée sur l'animation du territoire, projets transversaux (collectif petite enfance, semaine tous famille...) représente 0,8 ETP

Les auxiliaires de puériculture volantes / service de remplacement

- 2 Auxiliaires volantes (1,6 ETP)

L'activité du service d'accueil Petite Enfance

En 2024, la demande en termes d'accueil des jeunes enfants sur le SAPE est toujours importante, en augmentation même comparée à l'année précédente. La poursuite du projet des micro-crèches intercommunales est donc toujours d'actualité et l'année 2024 est dédiée au montage de la 3ème micro-crèche "1,2,3, soleil" qui se situera sur la commune de Houtaud et dont la gestion sera également confiée au CCAS de Pontarlier.

D'autre part, à la suite du constat répété depuis plusieurs années sur la difficulté d'accueil sur le secteur pour les enfants de 3 à 4 ans, l'ensemble des crèches ouvre depuis cette année l'accueil à cette tranche d'âge sur les mercredis et vacances scolaires (seul Pirouette le faisait jusqu'à maintenant). Cela permet également aux enfants et à leur famille de conserver ce repère une année supplémentaire suite à l'entrée à l'école maternelle.

En 2024, afin de mettre en application le décret relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants, les équipes ont travaillé sur la remise à jour des projets d'établissement. Des journées de formations ont été prévues pour ce travail et ont permis de réactualiser nos pratiques éducatives, en lien avec le contexte actuel et les exigences règlementaires. Les thèmes de l'égalité filles-garçons, de l'éveil culturel et artistique et du développement durable sont venus s'intégrer à la réflexion plus globale sur le bien-être et le développement de l'enfant.

Cette année, la thématique des risques liés aux écrans chez les tout petits a été au cœur de nos réflexions au vu des constats inquiétants partagés par les professionnels. Plusieurs collègues ont eu la possibilité de se former, des affichages de sensibilisation et cafés parents ont été proposés aux familles.

Un groupe de travail, constitué de collègues de chaque crèche a proposé des cafés parents aux familles sur différents thèmes (la fratrie, les émotions, l'entrée à l'école...). Ces rendez-vous sont appréciés des familles avec une fréquentation constante, entre 6 et 9 parents à chaque séance et donne lieu à des échanges riches et constructifs.

Différents partenariats, avec le relais petite enfance, le service des sports, la CAF ont permis de faire bénéficier aux enfants d'activités diverses et riches : piscine, gymnastique, médiathèque, médiation animale.

Le poste de coordinatrice petite enfance est resté vacant en 2024. Cette absence a demandé aux directions de crèches ainsi qu'à d'autres professionnelles la reprise de différentes missions, notamment celle du Point Inscriptions Crèches et des recrutements.

La mise en place des Référents Santé Accueil Inclusifs, mission supplémentaire assurée par les infirmières adjointes de Capucine et Pirouette a été concluant pour le SAPE. Leur travail commun a permis une réelle harmonisation des pratiques avec la remise à jour de l'ensemble des protocoles de santé et sécurité, la mise en place des exercices d'évacuation, la proposition de séances de sensibilisation au cancer du sein pour les agents. Elles sont surtout une réelle ressource identifiée par les équipes et mobilisables facilement pour toute question concernant l'accueil d'un enfant en situation de handicap, ayant une maladie, allergie, ou question d'hygiène et de santé plus générale.

Par leur intermédiaire notamment, une réflexion a été menée cette année sur un changement des pratiques d'entretien au sein de nos structures. Le SAPE souhaite s'engager dans une démarche plus écologique et respectueuse de l'environnement et de la santé des enfants. L'idée est de réduire de manière drastique les produits d'entretien chimique et d'investir dans des nettoyeurs vapeurs pour chaque structure.

Perspectives 2025

- Ouverture de la nouvelle micro-crèche 1,2,3 soleil à Houtaud en mars 2025.
- Réflexion et montage de projet déménagement crèche les P'tits loups.
- Réflexion et démarrage de travaux de mise en conformité en lien avec le référentiel bâtementaire national et à la suite des visites de la PMI.
- Finalisation des projets d'établissement des différentes structures.
- Mise en place des nouvelles pratiques écologiques de nettoyage des locaux, investissement dans les nettoyeurs vapeurs.

1. Les projets transversaux (Journées Petite Enfance et Semaine Tous Famille)

Les missions du Relais Petite Enfance font de lui un acteur fédérateur du partenariat petite enfance du territoire. Étant donné son champ d'intervention étendu, le RPE est positionné comme un acteur incontournable de la politique petite enfance des différents secteurs et s'attache à collaborer avec les différents partenaires de son territoire d'intervention à savoir le Haut-Doubs forestier.

★ Les Journées Petite Enfance

Cette année a été marquée par le retour des Journées Petite Enfance qui avaient été stoppées par la crise sanitaire de 2020-2021. L'aventure des Journées Petite Enfance avait alors démarré en 2015. L'équipe du Relais de Pontarlier faisait le constat d'un cloisonnement institutionnel dans le milieu de la petite enfance. Afin de permettre aux professionnels de se fédérer autour d'un projet commun, l'idée de deux journées dédiées à la petite enfance voit le jour. Un vendredi consacré aux professionnels du secteur pour échanger et un samedi consacré aux familles et aux enfants autour du jeu et d'ateliers ludiques.



Une 3^{ème} édition s'est déroulée en 2024, avec pour objectifs de valoriser les différentes compétences des acteurs de la petite enfance, de créer du lien entre partenaires et de proposer un événement festif pour les parents avec leurs enfants leur permettant de partager plusieurs activités ensemble.

Bilan de la journée des professionnels :

Après concertation entre les différents acteurs du secteur petite enfance du territoire, le thème de la journée des professionnels a été axé sur la réflexion autour de la coéducation parents- professionnels dans l'accompagnement du jeune enfant et de sa famille, en accueil collectif ou en accueil individuel chez l'assistant maternel.

Cette réflexion a été alimentée le matin par l'intervention de Mr Jérôme Dumortier, éducateur de jeunes enfants et conférencier-auteur, que les participants ont largement plébiscité pour son approche accessible et son message sur la notion bon sens dans cette coéducation.

Puis, l'après-midi était consacrée à divers ateliers en petits groupes sur le thème du bien-être professionnel, avec l'intervention de nombreux prestataires dans ce domaine (yoga, sophrologie, expression corporelle, relaxation sonore, approche Snoezelen...).



La particularité de cette journée se situait également dans la richesse de ses propositions en libre-service avec l'accès, en parallèle, à un forum sur ces 2 thèmes choisis. Beaucoup de partenaires du domaine de l'accompagnement à la parentalité ont répondu présent pour tenir un stand lors de ce forum, et l'ensemble des participants ont pu profiter d'échanges enrichissant leur réflexion sur leurs pratiques.

Les retours de l'ensemble des participants et des intervenants sur cette journée sont relativement élogieux. Seules certaines assistantes maternelles ont ressenti une légère déception quant au fait qu'il n'était pas spécifiquement fait mention de leur isolement en tant que professionnelle et des difficultés qu'elles pouvaient avoir dans ce contexte.

Ainsi, ce sont **165 professionnels** et élèves professionnels qui ont été accueillis par **31 intervenants** différents dans les domaines de l'accompagnement à la parentalité et du bien-être professionnel.

Bilan de la journée des familles :

L'espace Pourny de Pontarlier s'est transformé en terrain de jeu avec pour fil rouge le thème des Jeux olympiques : espace de psychomotricité, ateliers « table à savon », ateliers peinture, parcours sensoriel, spectacles animés, etc...

74 professionnels "petite enfance" (dont 69 agents du CCAS) et **14 étudiantes auxiliaires de puériculture** se sont mobilisés pour animer ces divers ateliers dans une ambiance festive.



654 parents et **587 enfants** ont participé aux diverses activités proposées par le personnel des EAJE du CCAS, des structures privées du territoire, ainsi que divers partenaires de la ville Pontarlier.

90% des familles nous ont fait un retour positif sur la qualité des animations et de l'écoute des professionnels.

Cette journée a permis de renforcer la cohésion entre les professionnels des structures, de valoriser leur travail auprès des enfants et des parents, mais aussi de faire vivre divers moments de partage aux familles en encourageant la démarche de participation des parents auprès de leurs enfants dans chacun des ateliers : pour exemples, un papa s'est fait maquiller par sa fille après qu'il l'ait maquillé, des mamans ont fait des bulles de savons avec leurs enfants sur les tables à savons...l'idée étant que ce soient les parents qui accompagnent leurs enfants, et qu'ils soient ainsi tous acteurs de leur journée.

L'équipe du Relais est très fière de son travail de coordination dans l'organisation de ces 2 journées car cela a représenté un véritable défi durant 7 mois de préparation en amont, et cela a nécessité un gros travail de l'équipe avec les différents partenaires ainsi qu'une logistique millimétrée. Le rendez-vous est donné pour la prochaine édition en 2026.

★ **La promotion du métier d'assistant(e) maternel(le)**

Dans la cadre de missions supplémentaires demandées par la CAF appelées « missions renforcées », nous avons menés deux projets de valorisation du métier avec la collaboration des AM et présentée lors des Journées Petites Enfance (professionnels et familles) :

- Réalisation d'une exposition de photos d'anecdotes, et de paroles d'AM sous forme de grands panneaux visuels
- Réalisation de totems 3D sur les particularités du métier d'AM



★ **La Semaine Tous Famille**

Le RPE a de nouveau coordonné la Semaine Tous Famille en octobre 2024 sur tout le territoire du Haut-Doubs : programme et flyer en annexe 1.

En travaillant de pair avec le Collectif Petite Enfance, réseau local d'acteurs sur le Haut-Doubs forestier, et la CAF, un programme d'actions diverses et gratuite en faveur du soutien à la parentalité a été proposé aux familles : ateliers parents/enfants, conférences, soirées jeux, etc.



	2023	2024
Parents	301	416
Enfants	317	485

Cette action sera renouvelée en 2025 avec un nouveau format d'actions étalées sur un mois entier toujours sur l'ensemble du territoire du Relais.

A travers ces actions, le RPE souhaite s'intégrer dans une démarche de soutien à la parentalité. C'est en créant des lieux, des espaces et des temps où les familles peuvent venir avec et pour leurs enfants,

qu'un réseau pourra ainsi être créé. Cette dynamique et ces actions peuvent favoriser le lien entre les familles d'un territoire à travers des temps ludiques ou des temps d'échanges comme les « cafés parents ». Créer un lien, c'est aussi viser à accompagner les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leurs enfants. Afin d'atteindre ces objectifs, ce projet sera poursuivi en 2025 en comptant sur le soutien financier de la CAF.

2. Les auxiliaires de puériculture volantes

Au nombre de 3 agents placés sous la direction de la Coordinatrice Petite Enfance, ce poste se décline en trois missions principales :

- **La priorité est d'assurer les remplacements de courte durée** dans toutes les crèches afin de respecter le taux d'encadrement réglementaire indispensable à leur ouverture.

En 2024, sur les 352 jours travaillés par les trois agents, 78 jours n'ont pas été couverts par des remplacements de courte durée. Durant ces périodes, les agents sont mobilisés en rotation dans les crèches pour faciliter les sorties et diverses activités

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nbre de jours travaillés	24	30	34	30	28	26	22	16	41	41	32	28
Dont nbre de jours où les volantes n'effectuent pas de remplacements	12	6	10	4	4	3	4	6	16	5	3	5
Mobilisation pour remplacement d'agent	50%	80%	71%	87%	86%	88%	82%	63%	61%	88%	91%	82%

Elles sont également sollicitées pour des arrêts de longue durée, soit en attendant le recrutement d'une remplaçante, soit lorsque l'arrêt initialement court se prolonge d'une semaine à l'autre ou par périodes de 15 jours.

Grâce à leur réactivité, leur disponibilité et leur adaptabilité, elles assurent de nombreux remplacements. Il n'est pas rare qu'elles interviennent dans deux voire trois crèches différentes au cours d'une même semaine.

- **Être un relais et un soutien dans l'accueil des enfants** lorsqu'aucun remplacement n'est prévu, la présence des auxiliaires volantes permet aux équipes d'organiser des sorties habituellement difficiles à mettre en place ou des activités "spéciales" qui demande plus de main d'œuvre (peinture corporelle, cuisine ...)

Elles peuvent également prendre le relais auprès d'un enfant lorsque l'équipe rencontre des difficultés au quotidien, offrant ainsi un soutien précieux. Leur regard extérieur apporte une nouvelle perspective ou un avis différent sur l'évolution et le comportement de certains enfants.

Soucieuses d'enrichir le quotidien des structures, elles introduisent de nouveaux outils, tels que des activités, des jeux ou des mascottes, créant ainsi des repères et un lien lors de leurs interventions.

Elles peuvent aussi apporter leur soutien aux équipes dans certaines missions administratives.

- Les auxiliaires volantes jouent **un rôle clé en apportant un regard extérieur sur les pratiques des équipes et en créant du lien entre les services de la petite enfance du CCAS.**

Elles participent régulièrement aux réunions des différentes équipes et aux analyses de pratique, où elles offrent un éclairage extérieur. Régulièrement, elles bénéficient d'un temps d'échange avec une directrice de structure référente volante afin de questionner et harmoniser les pratiques.

Leur expertise et leur capacité à prendre du recul sont précieuses pour le SAPE, soulignant l'importance d'avoir, sur ce poste spécifique, des agents diplômés et expérimentés.

Leur présence ponctuelle dans les crèches permet aussi d'identifier ou de valider des problématiques et des besoins spécifiques, contribuant ainsi à l'amélioration du fonctionnement des équipes et des structures

II. Bilan de chaque structure

Le CCAS de Pontarlier est soucieux de fournir des solutions adaptées et variées aux besoins professionnels des parents.

1- Le Point Inscription Crèches

Le PIC a pour mission de centraliser les demandes de pré-inscriptions des familles en crèches dont le CCAS est gestionnaire (EAJE municipaux et intercommunaux). Cela permet une information générale aux familles et un parcours simplifié dans leurs démarches d'inscriptions. Ce service répond prioritairement aux familles résidant sur le territoire de la CCGP.

Le PIC permet une répartition des places en EAJE à travers une commission d'attribution liée à des critères de points. L'objectif visé est de proposer une meilleure visibilité sur l'offre d'accueil et garantir une transparence.

C'est la coordinatrice petite enfance qui assure les missions du PIC. A partir de janvier 2024, ce poste a été vacant, les directrices des EAJE se sont donc partagées les temps de permanence afin de maintenir cette continuité de service. En août 2024, une professionnelle petite enfance a été positionnée exclusivement sur cette mission, allégeant la charge de travail que cela imposait aux directrices.

Au cours de l'année 2024, le PIC a enregistré 124 nouvelles demandes. En septembre 2024, sur 131 demandes examinées, 42 familles ont obtenu une place, 10 ont refusé cette place et 19 ont été mises en abandon (soit parce qu'elles avaient trouvé un autre mode d'accueil, soit parce qu'elles n'ont pas renvoyé le coupon de réponse de maintien de la demande à la suite du refus en commission).

On peut donc constater que seulement **10% des familles** obtiennent une place dans l'année de leur demande (ce sont essentiellement des familles bénéficiant de critères de points AVIPS (Crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale), famille monoparentale, fratrie déjà présente dans la même crèche ou des familles qui ne sollicitent que 1 ou 2 jours d'accueil).

	2023	2024
Familles sur liste d'attente	113	143

Pour la commission principale du 14 mars 2024 pour les arrivées de septembre, 131 demandes ont été examinées :

	2021	2022	2023	2024
Demandes examinées	100	145	131	131

- Pour l'ensemble des EAJE : 131 demandes pour 63 places disponibles, soit 48 % de réponses favorables ;
- Pour les crèches communales de la ville de Pontarlier en 1er souhait : 92 demandes pour 41 places disponibles, soit 45% de réponses favorables ;
- Pour les micro-crèches intercommunales en 1er souhait : 39 demandes pour 10 places disponibles, soit 10% de réponses favorables.

Ci-dessous un tableau récapitulatif du nombre d'enfants accueillis en 2024 :

	Multi accueil Pirouette	Crèche Les P'tits Loups	Crèche familiale Capucine	Micro-crèche Au Clair de la Lune	Micro-crèche Arc en ciel
	PONTARLIER	PONTARLIER	PONTARLIER	DOUBS	GRANGES - NARBOZ
Nombre d'enfants accueillis (tous types d'accueils confondus)	161	49	81	36	33
Pour rappel en 2023	157	50	81	35	34

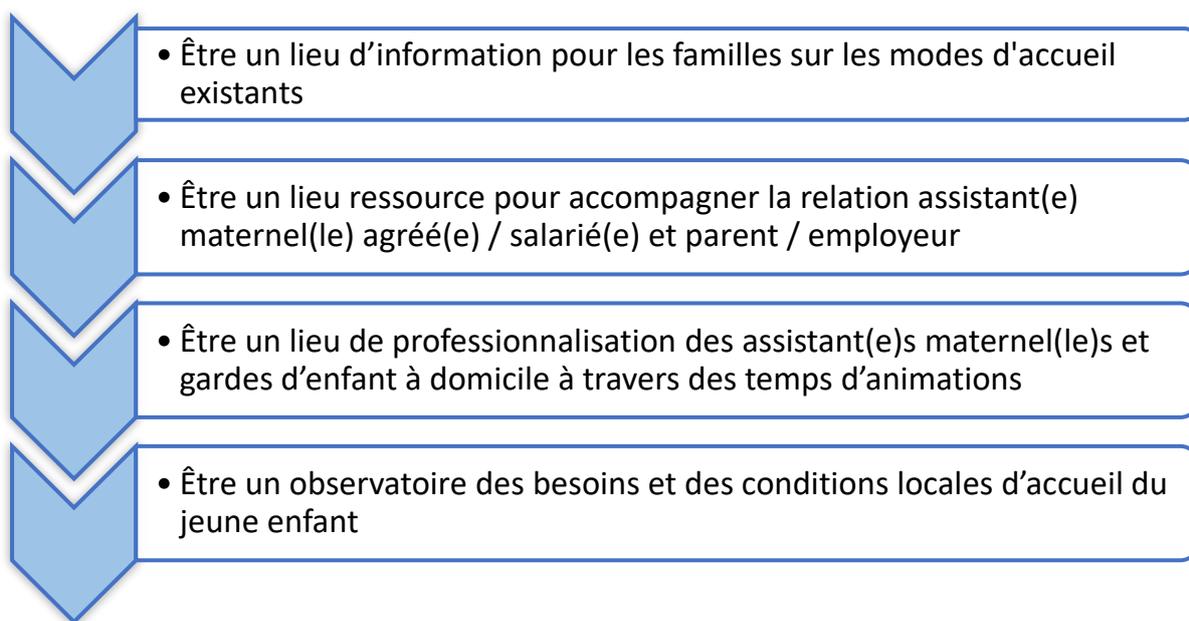
2- Le Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance du CCAS de Pontarlier est un service **itinérant**. Son territoire d'intervention est composé de la Communauté de Communes Altitude 800 (CCA 800), la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon (CCFD), la Communauté de Communes Entre Doubs et Loue (CCDL), la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD) et de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP), **soit 77 communes au total**. Un rapport d'activité annuel détaillé est rédigé pour chaque communauté de communes.

Le RPE poursuit son projet de fonctionnement pour la période 2022-2025. Ce dernier s'appuie sur le nouveau référentiel CAF des relais sorti en 2022.

Le RPE s'appuie sur la nouvelle convention collective de 2022 dans sa démarche d'accompagnement à la relation parents-employeurs et assistants maternels. C'est un ensemble de règles qui traite des conditions d'emploi, de la formation professionnelle, des conditions de travail et des garanties sociales des salariés.

Les missions du RPE s'inclinent sur 4 axes :



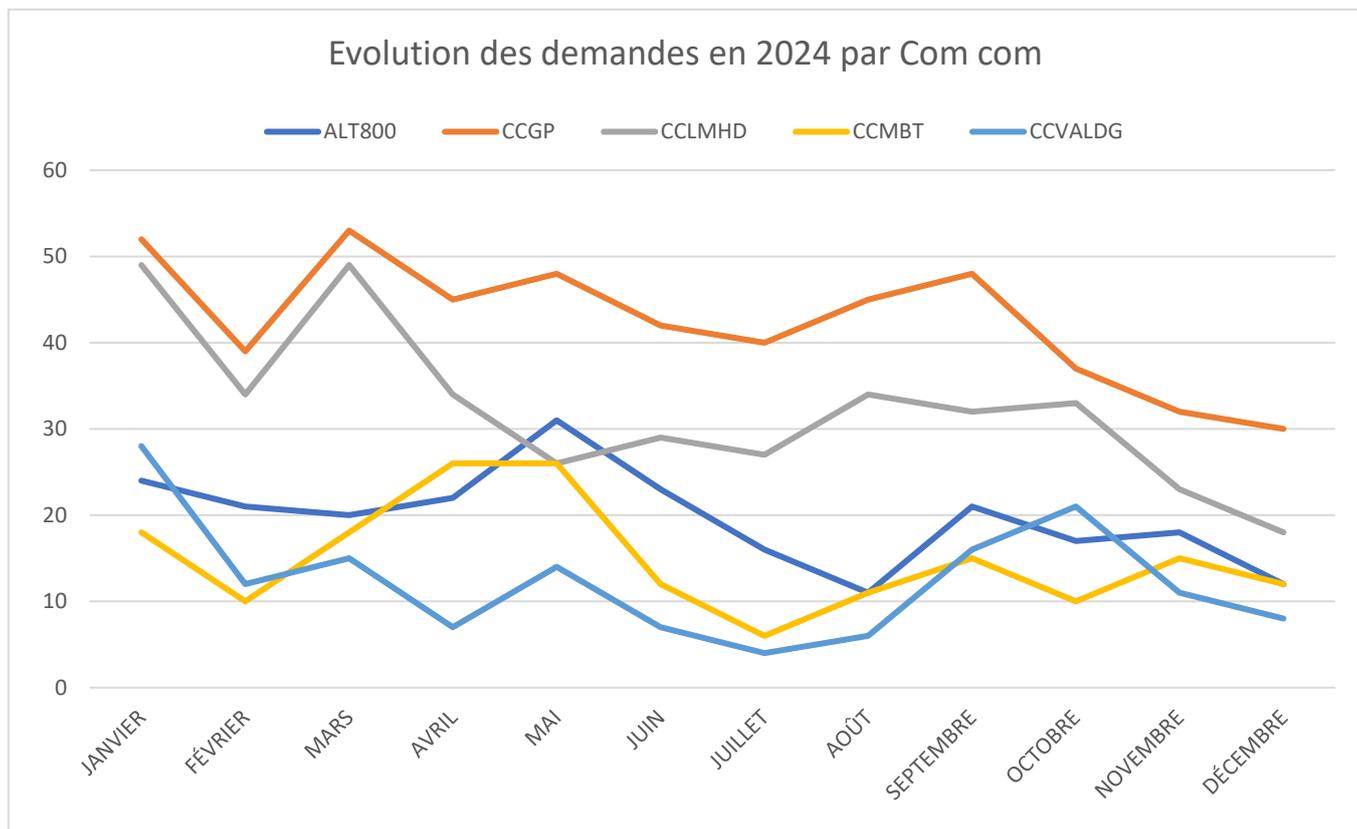
Être un lieu d'information pour les familles sur les modes d'accueil existants

Le Relais informe les familles sur les modes d'accueils existants (collectifs et individuels) et peut les accompagner dans la réflexion autour de leurs besoins. Le site internet du RPE permet aux familles d'effectuer une demande de liste d'AM agréés et en activité. En 2024, 1 018 demandes ont été enregistrées (1 106 en 2023).

Lors des rendez-vous avec les parents, la situation de la famille, le bien-être de l'enfant et des questions éducatives sont évoquées. Dans un premier temps, l'animateur les conseille pour retenir les modalités d'accueil les mieux adaptées à leur situation et aux besoins de l'enfant. Cet échange leur permet de réfléchir à leur future organisation avec leur enfant. Dans un principe de continuité, le

service est présent pour accompagner le parent lorsque l'enfant est confié, chez une AM notamment. Il est donc dès le début et par la suite, un lieu de première information et un lieu ressource pour la famille.

- ➔ Listes des assistants maternels agréés en activité et liste des structures collectives publiques, privées ou associatives du territoire disponible sur le site internet du RPE



Être un lieu ressource pour accompagner la relation assistant(e) maternel(le) agréé(e) / salarié(e) et parent / employeur

L'embauche d'une AM à qui on va confier son enfant nécessite de mettre en place un contrat de travail qui répond à des lois et à une convention collective spécifique. Le Relais a donc pour rôle d'accompagner le parent dans sa position d'employeur ainsi que les AM salariées afin de les informer de leurs droits et de leurs obligations (mise en place d'un projet d'accueil, explication du contrat de travail, droit et devoirs de chacun, accompagnement à la médiation en cas de litige,).

En 2024, le Relais a été sollicité par les familles et les AM, notamment sur des questions liées au contrat de travail (rémunération, calculs des congés, payés, absences de l'enfant, rupture...). Le RPE a enregistré 3 943 contacts : appels téléphoniques, rendez-vous au CCAS, rendez-vous lors des permanences sur les communes de Levier, Val d'Usiers, Frasné, Gilley, Mouthe, Montperreux, Les Hôpitaux-Neufs, Chaffois et La Cluse et Mijoux.

Cette mission a pour objectif de soutenir la qualité de la relation parents / AM et de favoriser ainsi la continuité éducative de l'enfant.

Le Relais doit avoir une bonne connaissance du partenariat présent sur le territoire afin d'orienter, le cas échéant, vers d'autres services adaptés (CAF, DREETS, CIDFF, Pajemploi, France Emploi à Domicile...). Il en est de même pour l'accompagnement des professionnelles de l'accueil individuel où le RPE joue un rôle d'accompagnant voire parfois, de tiers médiateur.

Être un lieu de professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s et gardes d'enfant à domicile à travers des temps d'animations

Le Relais est un lieu d'échanges et de rencontres ouvert aux professionnels de la petite enfance et aux enfants. Il permet de rompre l'isolement des professionnels à domicile et de proposer des espaces de rencontres pour créer du lien avec et entre les AM. Cet accompagnement représente un enjeu essentiel de la qualité de l'accueil du jeune enfant.



Grace à leur véhicule utilitaire, les animatrices du RPE ont pu proposer de nombreux temps de professionnalisation aux assistantes maternelles sur l'ensemble du territoire : jardins d'éveil collectifs, des ateliers gym, des sorties pédagogiques ainsi que des groupes de réflexion qui s'adressent aux professionnels qui souhaitent échanger sur leurs pratiques. Chaque animation a des objectifs éducatifs et pédagogiques en direction des enfants et des AM dans un climat de partage professionnel.

En 2024, 140 assistantes maternelles ont participé à un temps d'animation collective soit 30 % des professionnel(le)s en activité sur le territoire ainsi que 44 en groupes de parole. Nous constatons une fidélisation des AM sur nos temps d'animation sur les différents territoires. Celles-ci nous sollicitent pour en augmenter la fréquence. L'équipe du RPE s'interroge sur la possibilité de répondre à cette demande (problématique de disponibilité des lieux et de personnel).

Être un observatoire des besoins et des conditions locales d'accueil du jeune enfant

C'est parce que le Relais se situe au carrefour de l'offre et de l'expression des besoins d'accueil des familles qu'il est en mesure de participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant. En recueillant les demandes des familles du territoire, le Relais est en mesure d'évaluer les besoins des parents et de déterminer les tendances relatives à la demande.

L'accueil individuel chez une AM reste le premier mode d'accueil dans le Haut-Doubs Forestier.

Au 31 décembre 2024, le territoire du Haut-Doubs forestier comptait **636 assistantes maternelles agréées dont 458 en activité**. Ce qui représente 178 AM inactives avec un potentiel estimés de 680

places non proposées. Cette année, 59 AM inactives et 10 AM en activité sont radiées des listes d'AM agréées.

Globalement, nous constatons une baisse conséquente du nombre d'AM depuis plus de 5 ans sur l'ensemble des territoires. Le métier semble être de moins en moins attractif et ce dernier n'est plus forcément exercé sur du long terme.

Par ailleurs, au niveau national, la CAF fait remonter un vieillissement de la population des AM qui présage de très nombreux départs à la retraite mettant en péril le mode d'accueil individuel (d'ici 2030, 160 000 AM pourrait être à la retraite en France).

Cette année, en comparaison avec les autres années, le RPE n'a pas été autant sollicité par de nouveaux porteurs de projets concernant le développement d'EAJE sur le territoire.

En 2024, nous enregistrons 31 établissements d'accueil du jeune enfant implantés sur le territoire avec une majorité de micro-crèches privées ou associatives, notamment en milieu rural. Cela représente environ 468 places en accueil collectif.

Il y a également 4 MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) : 1 sur la CCGP et 2 sur la CCMBT et 1 sur la CCLMHD ouverte en 2024.

Quelques chiffres pour l'année 2024

	2023	2024
Contactés (RDV et appels téléphoniques)	3 561	3 943
Demandes en lignes	1 106	1 018
- AM agréée	701	635
- En activité	468	458
Assistantes maternelles	468	458
- Qui ont participé à des temps d'animation	151	140
- Qui ont participé à des groupes de paroles	35	44

En conclusion de l'année 2024

Les axes forts de 2024 :

- La poursuite du projet de fonctionnement 2022/2025 auprès de la CAF avec la réalisation d'objectifs tels que faire la promotion du métier d'assistant maternel (Mission renforcée demandée par la CAF)
- Une fidélisation de la fréquentation des temps "d'animation" proposés aux AM et aux enfants.
- Les Journées de la "petite enfance" à l'espace Pourny avec 1 journée de formation pour toutes les professionnelles EAJE du haut Doubs Forestier et 1 journée pour les familles.
- La Semaine Tous Famille qui a à nouveau connu un grand succès avec une belle augmentation de la participation.
- Une bonne dynamique sur les Groupes de paroles d'assistantes maternelles en soirée avec une belle hausse de participation des AM.

Le nombre de professionnelles en activité continue de chuter : une offre d'accueil individuelle et collective présente mais malgré tout insuffisante pour répondre à tous les besoins des familles.

Le RPE continue à jouer un rôle de lien important dans la relation Parents employeur/AM et les soutient dans leurs démarches. De la recherche d'AM à la rupture de contrat en passant par l'élaboration et le suivi du contrat pour le bien-être des enfants accueillis, le RPE reste un interlocuteur privilégié.

Perspectives 2025

Le RPE décline plusieurs pistes de travail :

- Accompagner les AM à travers diverses actions de professionnalisation et les informer régulièrement des nouvelles formations en webinaire proposées par différents organismes agréés,
- Développer des partenariats avec les AM, la PMI ou d'autres organismes pour promouvoir et mettre en avant le métier d'AM : outils de communications et mise en valeur du métier,
- Mobiliser, animer et fédérer le Collectif Petite Enfance à travers des rencontres et des événements comme la semaine « Tous famille » en lien avec la mission d'accompagnement à la parentalité,
- Réfléchir à une nouvelle organisation des temps d'accueil du public (RDV et permanences extérieures, permanences téléphoniques, et temps d'animation) pour pouvoir proposer plus de temps d'animation aux AM,
- Ouvrir certaines animations aux familles tout au long de l'année.

3- Multi-Accueil Pirouette

En 2024, de nombreuses familles ont pu bénéficier d'accueil pour leurs enfants à Pirouette puisque que ce sont environ 115 enfants qui ont fréquenté le multi-accueil. Les propositions sont multiples et adaptées aux besoins différents des familles : accueil régulier, accueil occasionnel, accueil d'urgence ou encore accueil pour les enfants scolarisés sur les mercredis et vacances scolaires. Il a également été possible de poursuivre l'accueil exceptionnellement au-delà de 6 ans pour un enfant a besoin spécifique.

Le nombre d'enfants inscrits a diminué car nous avons choisi de réduire le nombre de familles pour leur proposer plus de créneaux, plus de régularité. Cela semble bénéfique pour les enfants qui ont davantage de repères et d'aisance dans ce lieu de vie mais également pour l'équipe pour qui un mouvement tellement important, notamment en termes de nouvelles adaptations créaient une usure professionnelle. Pour autant, cette baisse du nombre d'enfants inscrits ne s'est pas répercutée sur le taux d'occupation qui a, au contraire augmenté cette année.

Une mixité du public accueilli est souhaitée et respectée, que ce soit en termes d'inclusion handicap ou de l'accueil à vocation d'insertion professionnelle. Cela demande un investissement important de l'équipe en termes d'accompagnement à la parentalité. Les partenariats avec la PMI, le Pôle Ressource Handicap, le relais parental, la CAF et France Travail sont importants pour s'adapter au mieux aux besoins uniques de chacun.

L'équipe a également eu à cœur de proposer de nombreuses animations diverses aux enfants et aux familles, animations culturelles, sportives, découvertes ou simplement conviviales pour consolider le lien de confiance et partager des moments de plaisir. En voici quelques exemples : spectacle de ukulélé à Pirouette, initiation au judo au dojo, séance de yoga pour petits, semaine potager, ludothèque, pique-niques, semaine "au cœur de la nature", mois des talents (cerfs-volants, vélo, pâtisserie, médiation animale, sortie pompier...

Cette volonté d'améliorer la pratique s'est formalisée par des temps de formation individuels via le CNFPT, l'analyse de la pratique mais aussi collectifs, sur les thématiques suivantes : remise à jour du projet d'établissement, journées petite enfance.

Un travail de sensibilisation aux dangers des écrans pour les tous petits a également été mené à Pirouette, via des formations suivies par des professionnelles, affichages et échanges proposées aux familles. En effet, cette thématique fait partie des constats réguliers de l'équipe sur des comportements "inquiétants" en termes de développement des jeunes enfants.

La mission de transmission des connaissances et expériences professionnelles est également au cœur de notre pratique avec l'accueil de nombreuses stagiaires de diverses écoles. Des partenariats solides sont construits avec ces instituts de formations et donnent lieu à des visites de groupes d'élèves au sein de la structure, des interventions au sein des écoles, participation aux jurys.

Quelques chiffres pour l'année 2024

	2023	2024
Enfants inscrits	157	115
- En crèche	60	65
- En Halte-garderie	97	47
- En accueil d'urgence	1	3
Nombre de familles accueillies dans le dispositif AVIPS	13	18
Nombre d'enfant accueillies porteurs de handicap	?	3
Taux d'occupation	65%	69%
Tarif horaire moyen	2,20 €	2,40 €
- dont les familles qui payent - de 1€	30	24
Nombres de stagiaires	14	25
- CAP AEPE	1	3
- Auxiliaire de puériculture	2	6
- ASSAP	3	0
- Découverte	3	6
- BAC PRO SAPAT	2	5
- Reconversion	3	5

Perspectives 2025

- Remise à jour du projet d'établissement en lien avec les attendus CAF. Deux journées de travail seront proposées à l'équipe pour finaliser l'écriture de ce projet.
- Une journée de formation commune avec le SAPE aura lieu sur l'ergonomie du personnel.
- Mise en place de nouvelles pratiques éco responsable en termes de nettoyage des locaux (diminution importante des produits "chimiques").
- Réflexion sur l'achat de matériel éco-responsable afin d'éviter les risques endocriniens et autres pour les jeunes enfants.
- Réflexion autour de l'approche du vivant, de la place de la nature à la crèche, notamment avec la proposition d'avoir des animaux à Pirouette et la poursuite du projet potager.
- Mise en place de partenariats divers pour favoriser l'éveil artistique et culturel du jeune enfant.

4- Crèche Collective Les P'tits Loups

En 2024, de nombreuses familles ont pu bénéficier d'accueil pour leurs enfants à P'tits Loups puisque ce sont environ 49 enfants qui ont fréquenté la crèche. Les propositions sont multiples et adaptées aux besoins différents des familles : accueil régulier, accueil occasionnel, accueil d'urgence ou encore accueil pour les enfants scolarisés sur les mercredis et vacances scolaires. Il a également été possible de poursuivre l'accueil exceptionnellement au-delà de 6 ans pour un enfant qui présente des besoins spécifiques.

Plusieurs projets et activités au sein de la crèche pour les parents et/ou les enfants :

- Lors de la semaine tous famille, la crèche a ouvert ses portes à toutes les familles pontissaliennes en proposant un atelier « table à savon ».
- Cette année, nous avons maintenue l'intervention de la psychomotricienne, la médiation animale ainsi que les sorties habituelles : la fête foraine, les pompiers...
- La sortie de fin d'année a eu lieu dans une boulangerie. Les enfants ont eu l'occasion de cuisiner leur propre pizza pour ensuite la manger à la crèche. Cette sortie a favorisé la stimulation des sens, la notion de partage et de convivialité.

En nouveauté :

- Le projet « marché » permet aux enfants de leur donner l'occasion de choisir, d'acheter et de cuisiner des fruits et légumes. Une fois par mois, nous nous rendons au magasin avec les enfants pour choisir les produits, ensuite ils participent activement à la préparation du repas complet. Ainsi, en impliquant les enfants dans toutes les étapes, ils développent leur curiosité, la découverte de nouveaux aliments et les textures. Ces repas confectionnés à la crèche proposent aux enfants des aliments plus sains et du « faits maison ».
- En partenariat avec le relais petite enfance, nous avons participé à des séances de gymnastique. Cette initiative favorise le développement physique des enfants en leur offrant l'espace adapté pour des activités motrices. Elle stimule leur coordination, leur équilibre et leur confiance en soi.
- La création d'un projet « échange de jeux » a été mis en place au sein du Service d'Accueil Petite Enfance. Il permet aux enfants d'avoir accès à un large choix de jeux qui varient constamment. Tous les 3 mois, chaque crèche se réunit pour échanger des jeux, offrant ainsi aux enfants de nouvelles expériences ludiques à chaque rotation. Ce système d'échange favorise la diversité des jeux et stimule la curiosité des enfants. De plus, ces rencontres entre crèches permettent aux enfants d'interagir avec des enfants d'autres crèches, renforçant leur sociabilisation et leur ouverture aux autres.
- L'équipe a organisé une réunion de pré-rentrée destinée aux familles, afin de leur présenter le fonctionnement de la crèche, le projet pédagogique ainsi que les différents projets en cours pour l'année. Ce moment d'échange a permis aux familles de mieux comprendre les valeurs et les objectifs de l'établissement, renforçant ainsi la confiance et les échanges. Les familles ont pu poser leurs questions et se sentir pleinement impliquées dans le parcours de leurs enfants. Cette soirée a été très appréciée des parents et de l'équipe.

Evénement particulier :

- La crèche a célébré ses 30 ans d'existence, un évènement marquant qui a permis de rassembler les anciennes familles et leurs enfants et les anciens professionnels autour d'un moment festif. Cet anniversaire a lieu aux Capucins avec plusieurs ateliers mis à disposition du public : maquillage, animation ballon, parcours de psychomotricité, crêpes... Cet évènement a demandé une grosse implication de l'équipe pour la réussite de ce projet.

En 2024, la crèche a fermé deux jours pour de la formation en interne sur le thème « **Mieux se comprendre et communiquer avec la Communication Non Violente** ». Elle a permis à chacune d'avoir des clés pour pouvoir communiquer en équipe, oser se dire les choses, et créer une cohésion d'équipe saine. Les professionnelles ont pu bénéficier des formations CNFPT tout au long de l'année.

Toute l'équipe continue à participer à plusieurs séances d'analyse de la pratique afin d'échanger sur leurs pratiques et leurs difficultés et renforcer la cohésion entre elles.

Le partenariat avec les écoles de formation se poursuit dans une démarche de transmissions des pratiques professionnelles. En 2024, nous avons accueillis **quinze stagiaires**.

Le travail de fonctionner en "inter-âge" est toujours dans le quotidien des professionnelles. Cette nouvelle organisation renforce le sentiment de solidarité et d'entraide, et favorise une meilleure intégration des enfants.

La réflexion sur la recherche d'un nouveau site pour la crèche Les P'tits Loups a abouti courant 2024. C'est ainsi qu'elle devrait déménager à horizon 2026-2027 dans l'école maternelle Vanolles après sa réhabilitation. Ce déménagement permettra d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions, et répondra aux attentes de la PMI, les locaux actuels étant devenu inadaptes et parallèlement la capacité d'accueil pourrait être portée à 25 places.

Quelques chiffres pour l'année 2024

	2023	2024
Enfants inscrits	50	49
- En fratrie	8	9
Taux d'occupation	66%	71%
Tarif horaire moyen	2,14 €	2,24 €
- dont les familles qui payent - de 1€	11	8

Perspectives 2025

Un travail sera mené pour la mise à jour du projet d'établissement, afin de permettre à l'équipe de s'approprier les axes développés et travailler le futur déménagement de la crèche.

Créer un partenariat avec le Relais Petite Enfance pour amener les enfants à participer à des séances de piscine, une activité qui favorise leur développement physique et moteur.

Un projet de jardinage sera mis en place cette année, permettant aux enfants de découvrir et participer activement à la culture des plantes et des légumes.

Une action de prévention avec un ergonome sera mise en place pour toute l'équipe.

5- Crèche Familiale Capucine

La crèche Capucine est un service d'accueil familial où exercent 15 assistantes maternelles. Elle propose aux familles un mode d'accueil alliant temps individuels à domicile et temps collectifs au sein des locaux de la crèche. Sa spécificité réside dans l'offre proposée aux familles avec une large amplitude horaire : 6h-19h. Les assistantes maternelles peuvent accueillir jusqu'à 12h en continu.



L'accueil des familles dans sa globalité est un engagement, qui demande une grande disponibilité aux assistantes maternelles. Tant au niveau des horaires (accueil sur planning, horaires atypiques, amplitudes importante) que de l'adaptation aux besoins de chacun.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSISTANTES MATERNELLES

L'accompagnement, la formation et la professionnalisation des assistantes maternelles reste l'objectif de fond. Il permet d'assurer un accueil de qualité à l'ensemble des familles :

- Toute l'équipe s'est investie dans la préparation et le déroulé des Journées Petite Enfance
- 13 assistantes maternelles ont participé à 1 journée de recyclage SST.
- 2 assistantes maternelles ont bénéficié d'une formation avec le CNFPT : « la communication et les transmissions en structure d'accueil petite enfance ».
- 1 assistante maternelle a passé son CAP petite enfance, en validant des périodes de stages au sein de la structure "Au clair de la Lune" à Doubs et la crèche collective "P'tits Loups".
- La directrice adjointe a participé à la formation « manager avec bienveillance en établissement d'accueil du jeune enfant ».
- L'équipe d'encadrement et les assistantes maternelles ont pu poursuivre les temps d'analyse de la pratique professionnelle.

L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

« Les familles changent » rapportent les professionnelles. Le besoin d'accompagnement, d'information et d'accompagnement individuel augmente :

- Poursuite du travail engagé en 2023, avec la mise en œuvre de 6 « cafés des parents », préparé et animés par les professionnelles du SAPE.
- La directrice adjointe s'est inscrite sur le projet « Entretiens écrans » en partenariat avec le PRE, sujet majeur de préoccupation sanitaire dont on constate les répercussions sur le développement de l'enfant et le fonctionnement des familles.
- Organisation et mise en œuvre des 50 ans de la crèche familiale, qui a réuni pas moins de 111 adultes et 90 enfants.
- Fête de l'été avec les parents et pique-nique partagé dans le jardin du multi accueil "Pirouette".



LES JARDINS D'ÉVEIL

La dynamique se poursuit avec 3 jardins d'éveil par semaine : 2 le matin (les jeudis et vendredis - en moyenne 25 enfants) et 1 l'après-midi (le mardi-en moyenne 8 enfants).

L'accueil d'une stagiaire EJE a permis l'ouverture depuis novembre d'un jardin d'éveil supplémentaire le mercredi matin, fortement apprécié par les assistantes maternelles et les enfants.

Les partenariats instaurés les années précédentes ont été renouvelés cette année 2024 :

- Médiathèque : temps de lecture proposé 1 fois par mois avec Anne ou Mélanie. 2 séances se sont déroulées au sein même de la médiathèque.
- Médiation animale : Sylvie et ses petits lapins sont revenus à la crèche pour 2 séances.
- Psychomotricité : une psychomotricienne a participé à un temps de jardin d'éveil. Elle a pu échanger avec l'équipe sur les enfants et également l'aménagement de l'espace et l'achat de matériel spécifique.
- Gym à la salle Laferrière avec le Relais Petite Enfance sur 1 ou 2 créneaux dans l'année.
- Sensibilisation au dépistage du cancer du sein, grâce au CPTS, lors de table ronde à destination des assistantes maternelles
- La traditionnelle Ponta Beach.

Des innovations sont venues ponctuer notre année :

- Participation à la ludothèque « la ZABETH » d'Elisabeth auxiliaire de puériculture de la Micro-crèche d'Arc en ciel à Doubs.
- Location de jeux pour la création d'un thème immersif « jardin » avec la ludothèque de Levier.
- Organisation de repas « en commun » avec les assistantes maternelles et les enfants dans les locaux de la crèche.

Quelques chiffres pour l'année 2024

	2023	2024
Enfants inscrits	81	81
- En Horaires atypiques (avant 7h30 et après 18h30)	18	23
Assistants maternelles	15	15
- Qui accueil sur des horaires atypiques	9	12
Familles qui sont sur une démarche de retour à l'emploi	7	23
Familles monoparentales	11	9
Familles qui payent - de 1€	20	20

Perspectives 2025

- Formation Gestes et Postures (annulée en 2023) et « lâcher-prise » pour l'ensemble de l'équipe.
- 2 jours de formation initiale SST pour les assistantes maternelles qui n'en ont pas encore bénéficié.
- Poursuivre la réflexion sur les crèches familiales avec :
 - > la création d'un collectif / de rencontre avec des membres d'autre crèche familiale du Grand Est.
 - > Formation sur la contractualisation afin d'optimiser le fonctionnement de la crèche familiale
 - > L'embauche d'une à deux nouvelles assistantes maternelles

Participation aux réunions d'information « premier agrément » de la PMI et à la formation "assistante maternelle" avec Référence. Mise en conformité des locaux à la suite de la visite de la PMI en 2023.

Ouverture des jardins d'éveils aux familles le jeudi après-midi veille de vacances scolaires. Proposition d'accueil sur les mercredis pour des enfants de 3 ans (à leur entrée à l'école maternelle).

6- Les Micro-crèches intercommunales « Arc en ciel » et « Au Clair de la lune »

Cette année 2024 a été riche en projets tant à Doubs qu'aux Granges-Narboz au grand plaisir des enfants, des parents et des équipes.

L'augmentation de l'agrément à 12 à la micro-crèche « Arc en ciel » a permis d'accueillir 4 familles supplémentaires en réguliers et occasionnels. L'équipe est satisfaite d'avoir eu un 0.6 ETP supplémentaire pour ces ouvertures de places. Cette augmentation de place n'a pu se faire à « Au clair de la lune », les locaux étant trop petits.

Le personnel :

En 2024, deux journées pédagogiques ont été instaurées pour retravailler le projet d'établissement en avril. Les deux jours se sont construits comme suit : une journée commune s'est faite pour les deux micro-crèches avec une intervenante du CNFPT, puis, pour la deuxième journée, chaque équipe a mené sa réflexion avec le soutien et la coordination de la directrice.

À la suite de ces deux journées, le travail s'est poursuivi jusqu'en septembre pendant les réunions d'équipes mensuelles. Ainsi, la directrice a pu réécrire les projets d'établissement des deux micro-crèches et les transmettre à la PMI.

De plus, la direction a continué de prioriser le départ en formation des agents en les laissant partir minimum une à deux fois dans l'année en formation CNFPT. Les professionnelles apprécient ces moments de formations pour faire évoluer leurs pratiques au quotidien. En effet, celles-ci sont essentielles pour un accueil qualitatif des familles et des enfants mais aussi pour la dynamique professionnelle de chaque agent.

De plus, les équipes apprécient l'analyse de la pratique. Ces temps privilégiés avec une psychologue leurs permettent d'extérioriser les problèmes possibles et les échecs ressentis. Elles ressentent aussi le besoin de prendre un temps pour analyser leur pratique professionnelle, se questionner et améliorer l'accueil au quotidien des familles et des enfants.

En ce sens, l'intervention de certains professionnels (psychologue, psychomotricienne), en capacité d'observer et repérer des difficultés dans le développement de l'enfant est un réel appui pour répondre aux questionnements de l'équipe et accompagner les familles de la manière la plus adaptée possible.

Les familles :

L'année a été rythmée par la venue d'intervenants extérieurs (éveil musical, danse, bibliothèque, médiation animale...) mais également par les sorties. Les enfants sont heureux de pouvoir profiter de nouvelles activités. Les structures de psychomotricité ont été installées sur les deux micro-crèches fin 2023. Un investissement certain qui a réjoui petits et grands tout au long de l'année 2024.

Sur chaque micro-crèche, les équipes continuent à prioriser les sorties quasi quotidiennes pour le bien-être des enfants que ce soit en promenade, dans la cour ou dans le potager. Avec une réelle motivation des agents et une bonne logistique, les équipes ont pu leur proposer cette année différentes sorties

comme la découverte de la nature et des animaux, des temps d'activité gym avec le service des sports, des sorties exceptionnelles à la Ponta-Beach ou au Poney à Pontarlier.

L'année 2024 a été marquée également par la mise en place de temps avec les parents et les enfants à la piscine de Pontarlier en partenariat avec le Relais Petite Enfance et le service des sports. Sur les deux structures, 7 familles ont pu bénéficier de ces temps privilégiés avec le soutien des équipes entre le mois d'avril et le mois de juin. L'expérience a plu tant aux enfants qu'aux adultes.

De plus, une professionnelle à Doubs a instauré des temps de ludothèque entre les différentes structures une fois par trimestre. Le but étant de réunir une douzaine d'enfants venant de chaque structure pendant 1h30 et à différents endroits (Pirouette, Crèche Familiale, Maison des associations...). Ces moments permettent aux enfants et aux professionnelles d'échanger des jeux éducatifs entre les différentes structures et de les emprunter pendant trois mois. Ceci permet de découvrir d'autres jeux, de les tester avant d'investir sur la durée.



Afin de répondre aux objectifs de partage et de co-éducation avec les familles, les équipes ont invité les parents, tout au long de l'année, à des moments conviviaux (goûter, petit déjeuner, galette, chandeleur) mais aussi à des partages d'activités avec les enfants. Cette année les crèches ont mis l'accent sur les passions, les hobbies des parents ou des grands-parents. Ainsi, certains viennent partager des temps avec les enfants que ce soit pour jouer de l'accordéon ou faire des ateliers culinaires ou créatifs. Ces projets permettent d'aller plus loin dans la relation de confiance avec les parents et répondent au plaisir des enfants de partager leur univers avec eux.

Pour finir, la micro-crèche des Granges Narboz a créé des temps intergénérationnels avec le club du troisième âge de la commune. Ainsi, les personnes âgées de l'association et les enfants de la crèche se rencontrent autour de goûter et de temps festifs organisés par l'équipe. Un réel lien s'est créé entre eux.



Quelques chiffres pour l'année 2024

« Arc en Ciel »

	2023	2024
Enfants inscrits	34	33
- De Pontarlier	29%	30%
- Des Granges	41%	36%
- Autres (6 communes de la CCGP sont représentées excepté Les Verrières de Joux, Chaffois, Houtaud et Vuillecin.)	30%	34%
Taux d'occupation	81%	85%
Tarif horaire moyen	2,23 €	2,39 €
- dont les familles qui payent - de 1€	4	3

Quelques chiffres pour l'année 2024

« Au clair de la Lune »

	2023	2024
Enfants inscrits	35	33
- De Pontarlier	20%	24%
- De Doubs	29%	42%
- Autres (6 communes de la CCGP)	51%	34%
Taux d'occupation	80%	82%
Tarif horaire moyen	2,51 €	2,69 €
- dont les familles qui payent - de 1€	2	3

Perspectives 2025

Deux journées de formation :

La direction souhaiterait mettre en place deux journées de formation pour les deux micro-crèches. Cette formation serait basée sur la compréhension, la communication et la dynamique d'équipe. Elle permettrait d'approfondir le travail effectué en 2024 sur les projets pédagogiques des micro-crèches.

Projet piscine avec le Relais Petite Enfance et le service des sports de la Ville de Pontarlier :

Les équipes souhaiteraient continuer le partenariat avec le Relais Petite Enfance et le service des sports pour faire découvrir la piscine aux enfants et leur proposer un autre moment éducatif.

Réflexion autour des locaux à Au clair de la lune :

L'équipe de Doubs se trouve de plus en plus en difficulté face au manque de place et de rangement dans les locaux. La direction sollicite de plus en plus la mairie de Doubs pour des rangements annexes à la micro-crèche. En 2022, à la suite d'une visite et un contrôle, la PMI avait alerté et interpellé l'équipe et les élus sur ce sujet. Les professionnelles souhaiteraient en 2025, débiter une réflexion autour de cette problématique avec la collaboration des élus de Doubs et de la CCGP.

7- En route pour la troisième micro-crèche intercommunale en 2025

La construction de la micro-crèche d'Houtaud sera la suite du projet mené par la CCGP et par les élus depuis 2015. L'objectif étant d'augmenter la capacité d'accueil des EAJE et de créer des places supplémentaires pour les familles.



La troisième micro-crèche ouvre ses postes au regard d'un contexte particulièrement tendu des modes d'accueil de la petite enfance sur le territoire.

Malgré une augmentation des établissements privés et publics d'accueil du jeune enfant au sein de la CCGP depuis quelques années, la demande reste supérieure à l'offre. La baisse du nombre des assistants maternels actifs sur le secteur et leurs critères d'accueils parfois bien définis allant à contrario des besoins des parents augmentent ces difficultés de recherche en mode d'accueil.

Cette forte tension, ressentie aujourd'hui, est très certainement amenée à s'accroître dans les années à venir. L'attractivité du territoire et sa démographie positive entraînent une augmentation des besoins. Il est donc important pour la collectivité de poursuivre ce projet et d'ouvrir douze places d'accueil supplémentaire en EAJE sur le secteur d'ici mars 2025.

La micro-crèche intercommunale sera située à Houtaud au 1^{er} Rue Champ Toine et gérée par le CCAS de Pontarlier comme l'ensemble des structures petite enfance communales et intercommunales. Cette ouverture de crèche permettra d'offrir des places d'accueil supplémentaires aux familles de l'intercommunalité mais également permettre aux professionnelles des structures déjà existantes, des possibilités de mouvements internes.

Elle donnera l'occasion à certains agents de découvrir un autre fonctionnement, un autre lieu et de relancer leur carrière professionnelle au sein même de la collectivité. Enfin, le recrutement d'agents externes enrichira également les équipes et apportera des regards nouveaux dans le SAPE.

4. Le Pôle Action Sociale (PAS)

PREAMBULE

2024 a encore avéré être une année dense en matière d'activité. Logement et mise à l'abri, aide alimentaire, accès aux droits, à la santé, domiciliation, animations, la livraison de repas, la téléalarme ont été les services sollicités et les réponses apportés aux usagers du CCAS de Pontarlier.

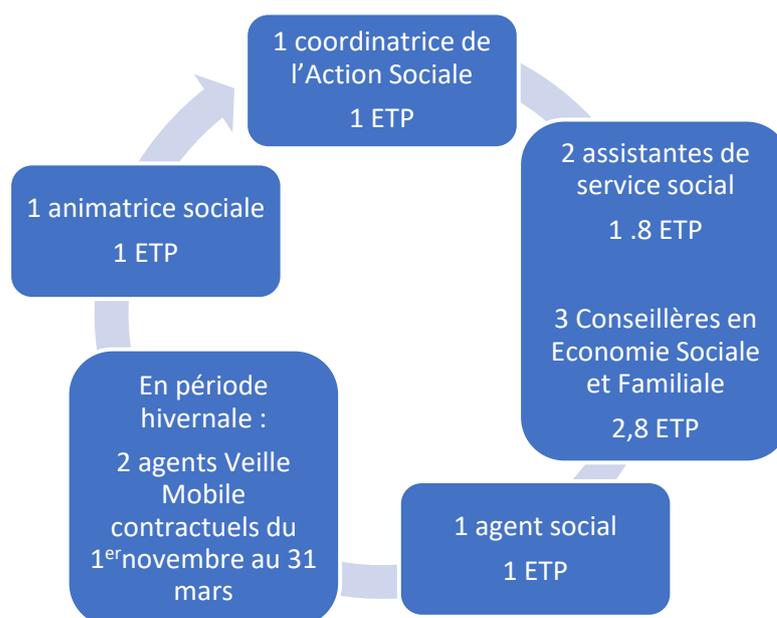


Il a poursuivi son étude des besoins sociaux du territoire pour analyser fièrement ses forces et ses faiblesses et ainsi intensifier ou réorienter ses interventions. Sous vous souhaitons une bonne lecture et répondrons à vos questions ou demande de précision avec plaisir.

I. Le personnel du Pôle Action Sociale

Sous l'impulsion de la Responsable du Pôle Action Sociale, l'équipe se mobilise au quotidien. Cette même équipe est composée de 3 Conseillères en Economie Sociale et Familiale, de 2 Assistantes Sociales, d'un agent social et d'une animatrice sociale. Durant la période hivernale, du 1^{er} novembre au 31 mars, 2 agents sociaux viennent compléter l'équipe.

Au 31/12/2024, L'équipe sociale est constituée de :



II. Un accompagnement social et une veille sociale

L'équipe action sociale se mobilise afin d'intervenir de manière rapide et efficace auprès des publics prioritaires en accompagnant :

- **Les personnes de plus de 50 ans sans enfant(s) à charge, en situation de vulnérabilité et de précarité en logement ;**
- **Les personnes majeures sans domicile fixe à Pontarlier uniquement ;**
- **Les employés municipaux issus des trois collectivités qui rencontrent des difficultés impactant leur vie au travail.**

Les familles avec ou sans enfant(s) à charge sur le territoire Pontissalien sont, quant à elles, accompagnées par le service social du Département.

Afin de lutter contre l'exclusion et la pauvreté, le Pôle Action Sociale se mobilise au quotidien auprès de son public afin d'apporter une réponse aux plus fragiles et de promouvoir l'autonomie individuelle. Bon nombre de personnes rencontrées par les travailleurs sociaux du CCAS sont en situation d'isolement. C'est un cercle vicieux, une problématique budgétaire, de santé ou encore de mal logement entraîne un isolement, la personne a souvent honte de la situation dans laquelle elle se trouve. Cela entraîne des ruptures de lien et plonge la personne dans un profond mal être. Par ailleurs, l'isolement de ses personnes est souvent subi du fait de parcours en dent de scie ou d'un problème survenu au cours de leur vie.

Le PAS est souvent le seul interlocuteur de confiance et travaille à trouver des solutions afin de rompre l'isolement et solutionner les problématiques rencontrées.

		2022	2023	2024
Entretiens		1 594	1 180	3 495
- Dont visite à domiciles		592	405	688
Nouvelles situations		298	283	332

A. L'accompagnement social des pontissaliens de + de 50 ans sans enfant à charge.

Pour ce public, l'activité de la polyvalence, s'illustre autour des accompagnements suivants :

Administratif et budgétaire : Les travailleurs sociaux apportent soutien et conseil sur :

- Les démarches administratives dans tous les domaines de la vie quotidienne (démarches en lien avec le logement, la santé, le maintien à domicile, l'emploi, le budget, etc.).
- Les démarches budgétaires qui peut éventuellement amener à des demandes d'aides financières internes ou externes
- ➔ Les travailleurs sociaux, par le biais de l'évaluation et du travail partenarial, favorisent le maintien et l'accès aux droits communs en conseillant ou en orientant vers les dispositifs adaptés (Banque de France ; Point Conseil Budget ; UDAF ; Accompagnement soutenu type AEB...).

Autonomisation des personnes : la capacité à se projeter dans l'avenir variera d'un individu à l'autre. L'enjeu pour le travailleur social est de :

- Développer chez l'utilisateur sa capacité « à faire » et à trouver l'énergie nécessaire pour que sa situation puisse se maintenir ou évoluer. Il se tient aux côtés de la personne afin de la guider.
- Encourager afin de réaliser certaines démarches visant une sortie positive.
- ➔ L'objectif de l'accompagnement en polyvalence est de permettre au bénéficiaire de se rendre acteur de son parcours. L'importance d'un travail conjoint avec la personne et pas « à la place » de la personne lui permettra à long-terme de retrouver son autonomie et sa pleine capacité dans la gestion de ses diverses démarches.

Le cadre des droits et obligations liées au versement du RSA :

Les travailleurs sociaux accompagnent à hauteur de 51 accompagnements pour le public dit de polyvalence.

- ➔ Il permet aux personnes suivies dans ce cadre de lever les freins pour leur permettre d'engager une démarche d'insertion professionnelle avec les partenaires du domaine de l'emploi (France Travail ; les services d'insertions par l'activité économique ; agences d'INTERIM et employeurs classiques ou en milieu protégés ; etc..).

Pour rappel : les bénéficiaires du RSA ont l'obligation de réaliser un contrat d'objectifs leur permettant de se réinsérer professionnellement ou socialement. Les personnes trop éloignées de l'emploi du fait de problématiques sociales ou de santé sont orientées vers un accompagnement social réalisé par le CCAS ou le CMS. Elles doivent s'engager dans la construction d'un projet qui figurera dans un Contrat d'Engagement Respectif (CER). Ce contrat est le gage indispensable au versement de leur allocation.

Pour la santé : il s'agira :

- D'évaluer la capacité de la personne à être consciente de ses problèmes de santé et adhérer à une prise en charge médicale. Un travail en lien avec les différents acteurs de la santé est essentiel.
- De guider les personnes dans la reconnaissance de leur handicap en lien avec les services de la MDPH (Maison Départemental des Personnes Handicapées). Les personnes sont accompagnées dans la réalisation de bilans mémoire, neurologiques, psychologiques en lien avec les professionnels spécialisés de la santé du territoire.
- D'accompagner dans la recherche de médecin traitant en partenariat avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).

Au regard des différents accompagnements réalisés, les thématiques régulièrement abordées qui demeurent problématiques et identiques aux années précédentes sont les suivantes :

L'autonomisation des publics accompagnés :

Tableau suivi Ces dernières années, le nombre de personnes suivies au CCAS n'a fait qu'accroître ; augmentant la charge de travail du service.

Ce contexte engendre l'accroissement des délais de rendez-vous et réduit le temps accordé à chaque situation. Cette réalité impacte le travail autour de l'autonomisation des personnes. L'augmentation des délais de rendez-vous engendre la précarisation de certaines situations.

Ainsi, les bénéficiaires rencontrent des difficultés plus ancrées dans leur quotidien et dans leurs fonctionnements. Il devient alors beaucoup plus complexe de soutenir les personnes dans le cadre d'un suivi en polyvalence ce qui amène à l'augmentation du nombre de demandes d'accompagnements plus spécifiques type ASLL/AEB voire des demandes de mise sous protection avec ou sans l'accord des personnes.

Pour rappel, la maladie, le handicap, l'accident peuvent altérer les facultés d'une personne et la rendre incapable de défendre ses intérêts. Le juge peut alors décider d'une mesure de protection juridique par laquelle une autre personne l'aide à protéger ses intérêts. La protection doit être la moins contraignante possible, et en priorité être exercée par la famille. Elle distingue aussi les cas où la personne conserve encore ses facultés, mais est en grande difficulté sociale. L'ouverture d'une mesure de protection prend en moyenne 6 mois si la demande vient de la personne. Ce délai est supérieur à 12 mois pour les signalements réalisés par les travailleurs sociaux.

- **La difficulté d'accéder à un logement :** Cette sollicitation est quotidienne. En effet, le CCAS est interpellé chaque jour autour de cette problématique. Le PAS travaille de façon rapprochée avec les trois bailleurs sociaux du territoire face à plusieurs problématiques :
 - Le manque de logements vacants à Pontarlier dû à la proximité avec la frontière suisse.
 - Les logements disponibles présentent des charges locatives pouvant être plus élevée que le loyer de base représentant un taux d'effort trop important pour le budget des usagers.
 - Le calcul du droit aux aides au logement (APL) ne prend en compte que le montant du loyer.
 - L'augmentation des charges liées à l'énergie qui n'ont fait qu'augmenter ses dernières est également un facteur de précarisation pour les personnes en logement ou voulant accéder au logement.
 - Le besoin accru de logement adaptés à la perte d'autonomie (ascenseur ; salle de bain adaptée ; proche des commerces et infrastructures ...).
- ➔ Au fur et à mesure des années, l'accès au logement est de plus en plus complexe sur le territoire pontissalien.

- **L'accès aux soins :** Cette approche nécessite de vraies qualités humaines et un savoir-faire. Cette difficulté est accentuée par la difficulté d'accéder au soin même lorsque la personne souhaite consulter, voire être hospitalisée.
 - La santé mentale des personnes accompagnées par le PAS se dégrade. Cela se manifeste par une attente et des demandes assez pressantes en termes d'intervention. Les usagers sont pour une partie dans une telle détresse qu'ils répercutent sur les professionnelles de l'accompagnement leurs insatisfactions. Devant ces situations les professionnelles apprennent à « gérer » les situations afin qu'elles ne dégénèrent pas et apportent une écoute empathique et attentive afin de faire retomber l'agressivité.
 - Le manque de médecins traitants à une répercussion directe sur les accompagnements ; les personnes n'arrivant pas à retrouver de médecin lorsque le leur part en retraite par exemple. Cet état crée de l'angoisse et une rupture de soin chez les personnes qui ont besoin de traitements réguliers.
- ➔ Les travailleurs sociaux interpellent régulièrement la CPTS ou la PASS afin d'aider les personnes dans leurs recherches de médecin traitant et d'accès aux soins. Malheureusement ces recherches restent souvent infructueuses au regard du nombre croissant de demandes face au nombre de médecins pouvant reprendre de nouveaux patients.

Au-delà de la rupture de soins, l'absence de médecins traitants peut également engendrer pour certaines personnes des ruptures de droits (non-renouvellement de dossier MDPH par exemple).

- **La précarité budgétaire** : Même en activité salariée, certaines personnes n'arrivent plus à faire face à leurs besoins essentiels ainsi qu'au paiement de leurs charges.
- Il en est de même pour **le public retraité**. Des personnes qui ont travaillé toute leur vie ne perçoivent finalement qu'une faible retraite et dépassent les plafonds pour prétendre à des aides complémentaires type APL ; CSS...
- Les **accidents de la vie** sont également source de déséquilibre budgétaire entraînant des conséquences lourdes : isolement, endettement, maladie, perte de logement, séparation.

Le PAS est le premier interlocuteur rencontré par les demandeurs. Il s'inscrit dans une réponse efficace et sécurisante permettant de gérer la première urgence et permettre un retour à l'autonomie. Il est important de rappeler que se saisir des propositions faites relève de leur choix et décision personnelle.

Les personnes expriment que le PAS est souvent leur seul interlocuteur de confiance. Il propose des solutions à ses usagers afin de rompre l'isolement. Il est important de rappeler que se saisir des propositions faites aux personnes accompagnées relève de leurs choix et leurs décisions.

+ de 50 ans sans enfant à charge		2023	2024
Entretiens 		1 180	1 451
- Dont visite à domiciles 		405	621

Perspectives 2025

Poursuivre l'accompagnement social en faveur du public des pontissaliens de + de 50 ans sans enfant à charge en apportant de l'information sur l'accès aux droits et en soutenant les bénéficiaires dans leurs démarches d'accès et ou de maintien de leurs droits en lien avec les partenaires externes. Poursuite d'une intervention coconstruite dans les domaines du budget, du logement, de l'insertion sociale et professionnelle, de la santé.

Optimiser les délais d'ouverture des droits des bénéficiaires. En effet, certains organismes partenaires ont réduit leur temps d'ouverture et leurs temps d'accueil physique et téléphonique au public. Cette réalité impacte l'autonomie de personnes qui n'auraient jamais sollicité le CCAS.

B. La veille sociale des pontissaliens de + de 50 ans sans enfant à charge

Le PAS anime une action générale de prévention, d'animation et de développement social en lien avec les institutions publiques et privées. A ce titre, il développe également une politique de veille sociale **pour les publics en logement**.

Le **dispositif de veille sociale du Pôle Polyvalence** est chargé d'orienter les personnes **très isolées ou en détresse**, de procéder à une première évaluation de leur situation médicale, psychique et sociale et de les orienter vers les structures ou services adaptés à leurs besoins

Pour ce faire, depuis quelques années maintenant, l'équipe développe tout au long de l'année la démarche « **d'aller vers** » les personnes pour intervenir en amont, avant que les difficultés ne soient installées, dans un objectif de repérage et de prévention plutôt que de réparation. C'est une démarche par laquelle les travailleurs sociaux et les intervenants sociaux sont conduits à sortir physiquement de leur structure pour **aller** à la rencontre des populations très isolées ou ayant « décroché ».

En 2024, le PAS a effectué **621 visites à domicile** dont 531 réalisées par les travailleurs sociaux et 90 par l'agent social et l'animatrice sociale.

1- Une veille sociale au quotidien par l'animatrice sociale

	2023	2024
Rencontre	33 (personnes)	144 (rencontres)
- Dont bénéficiaires de la téléalarme	NC	104
Interventions	144	362

Le public concerné par cette veille sociale est en grande majorité un public âgé en perte d'autonomie avec des difficultés à se déplacer. La plupart bénéficie de services d'aide à domicile, de soins infirmiers, de livraison de repas, du système de téléalarme, d'un accompagnement social... Même si la famille ou les amis sont présents dans la plupart des cas, les personnes ont peu de liens avec les gens de l'extérieur.

Les missions de l'animatrice sociale se centrent vraiment sur le « **aller vers** ». En effet, dans la majorité des situations, ce ne sont pas les personnes qui vont faire la démarche d'appeler pour avoir une visite mais bien l'animatrice sociale qui va les contacter pour les rencontrer. Les missions de l'animatrice sociale sont clairement identifiées par le public accompagné ainsi que par les partenaires. Même lorsqu'il s'agit de communiquer des informations sur la téléalarme ou lors d'une installation ou d'un dépannage, il y a toujours une veille sur la situation des abonnés. Cette veille peut se poursuivre dans le temps, par des visites proposées par l'animatrice sociale en accord avec l'abonné.

Ces temps d'échange, ces temps ludiques, sont attendus et fortement appréciés. Les personnes ont en face d'elles quelqu'un qui leur consacre du temps, qui s'intéresse à ce qu'elles vivent, ce qu'elles ressentent. La famille et les autres professionnels (auxiliaires de vie, infirmières, kinésithérapeutes, tutelles) sont soumis à de nombreuses contraintes et n'ont pas forcément le temps nécessaire pour écouter les personnes. L'animatrice sociale passe des moments privilégiés avec chacune des personnes où l'évocation des souvenirs, des ressentis est au cœur des échanges, le tout accompagné de beaucoup d'humour, de confiance, d'encouragements, d'estime de soi... Lorsque les personnes ont des demandes bien précises qui ne relèvent pas de ses compétences, l'animatrice sociale n'hésite pas à faire appel aux professionnels concernés.

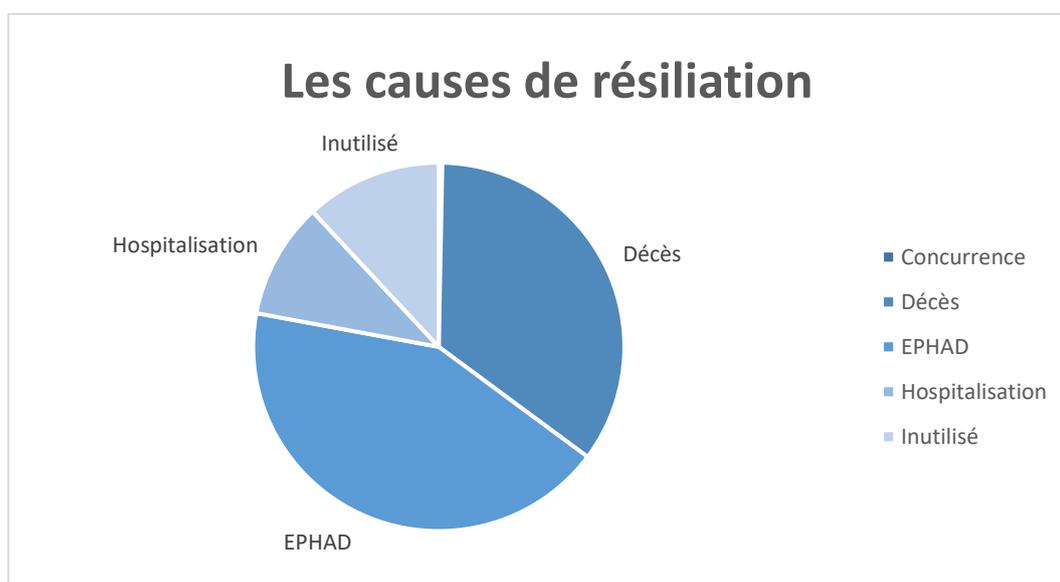
2- Le dispositif de téléalarmes, un dispositif de veille sociale :

La téléassistance est un service qui permet de mettre en contact une personne âgée avec un téléopérateur en cas de problème à domicile (chute, malaise...), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.



La personne contacte un téléopérateur en appuyant sur un médaillon ou une montre qu'elle porte en permanence. Selon l'urgence de la situation, le téléopérateur contacte un proche de la personne âgée, ou déclenche une intervention pour porter assistance à la personne âgée.

	2023	2024
Abonnés	165	149
Nombre d'installation	36	28
Nombre de résiliation	40	44



	2023	2024
Rencontre	95	106
Interventions	150	162
- Demandes d'informations 	39	46
- Inscriptions 	32	30
- Dépannages 	34	50
- Retraits 	9	8
- Installations 	36	28

3- Les actions de Noël

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le CCAS marque l'intérêt de la Ville de Pontarlier pour les publics accompagnés par le CCAS et pour les associations engagées auprès des publics fragiles. A ce titre, les actions suivantes sont programmées :

Les colis et mandats de Noël

L'action de Noël du CCAS permet à des personnes retraitées ou en situation de handicap, et selon un barème de ressources, de bénéficier d'un colis et d'un mandat à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette action apporte un peu de baume au cœur à tous ceux qui en bénéficient.

	2023	2024
Colis commandés 	201	173
→ Coût en €	3 657.81€	3 147.84 €
Mandats 	10 140 €	8 680 €

Thé dansant

	2023	2024
Participants 	256	250
→ Coût en €	4 536.00 €	4 630.04 €

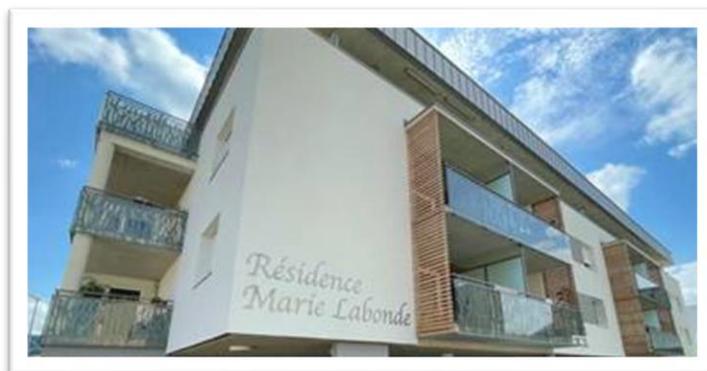
Pour la deuxième année consécutive, l'animation a débuté à midi avec un début de service des assiettes froides à 12h30 par les élèves du LP Toussaint Louverture. Les décorations de table ont eu un véritable succès. Celle-ci était basée sur le pliage de livres. Les participants ont pu rapporter chez eux un exemplaire de ces décorations. L'orchestre a, quant à lui, débuté son animation à 13h30 et terminé à 18h. Cette modification des horaires satisfait pleinement les convives. Elle sera reconduite pour Noël 2025.

4- Les actions collectives, un dispositif de veille sociale

Les animations à la Résidence seniors

	2024
Séances	42
-Nombre de participant de janvier à juin	3 à 5 par séance
-Nombre de participant de juillet à décembre	6 à 8 par séance

En septembre 2024, 2 personnes ont arrêté leur activité du mardi après-midi au club Bel Âge (jeu de cartes) pour participer aux activités proposées par le CCAS. Les participants apprécient beaucoup ces temps ludiques où l'entraide, la complicité, les rires, les taquineries, les connaissances, l'imagination sont mis en avant.



L'animatrice sociale a travaillé en 2024 en étroite collaboration avec la MFR de Pontarlier avec les résidents. Les élèves de CAP Service Aux Personnes et Vente en Espace Rural sont venus à la résidence seniors un mercredi après-midi par mois de janvier à avril. Au cours de ces rencontres, les élèves ont proposé en début d'après-midi, des ateliers bricolage, des jeux de société ... en milieu d'après-midi un temps musical autour de danses, chansons, karaoké et en fin d'après-midi un goûter partagé avec des desserts réalisés, apportés par les élèves



Ces mêmes jeunes ont proposé une journée à la MFR de Pontarlier en mai dans le cadre de leur Contrôle en Cours de Formation avec différentes activités tout au long de la journée et un repas en commun

Une douzaine de résidents participe activement à chacune de ces activités.

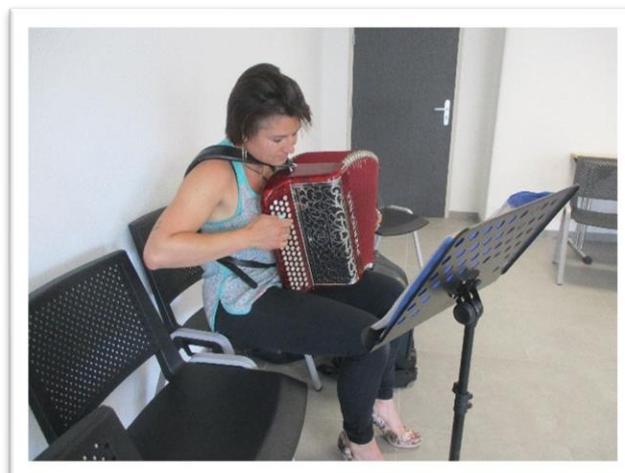
Un thème fédérateur : La musique

Les personnes apprécient beaucoup de se retrouver dans le cadre d'une activité musicale. La musique rassemble beaucoup les gens : cela fait appel à leur mémoire concernant les paroles, des souvenirs personnels et l'envie de mobiliser son corps.



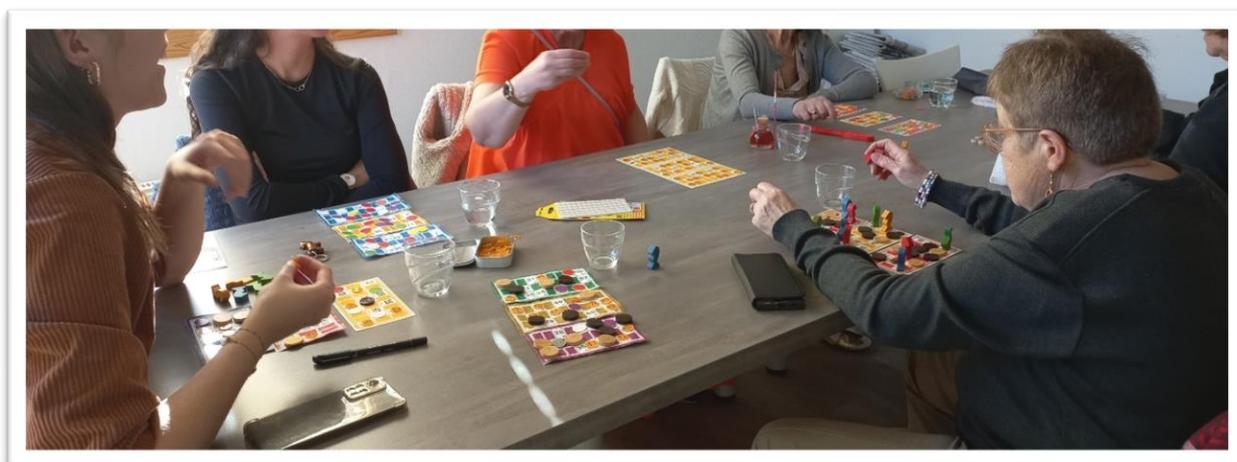
Elles sont également très impliquées dans ces actions pour permettre aux jeunes de mettre en application ce qu'ils apprennent à l'école. Ces moments intergénérationnels mettent les élèves face à ce qu'ils seront peut-être amenés à faire, à vivre dans leur future orientation professionnelle.

- Une première animation en juillet : Animation musicale avec une personne bénévole qui joue de l'accordéon. Une quinzaine de résidents sont venus écouter, taper des mains, chanter, danser au son de l'accordéon. Ces instants sont remplis de joie, de sourires. La plupart des résidents avait apporté une collation pour prolonger le plaisir d'être ensemble. Ils ont été très actifs également lors du rangement et du nettoyage de la salle et de la vaisselle.



- Une seconde animation en décembre : Animation musicale « en attendant les fêtes de fin d'année ». Avec l'aide d'une collègue, l'animatrice sociale a proposé différentes activités autour de la musique et des chansons (karaoqué, blind test, compléter les paroles) 12 résidents étaient présents à cet après-midi festif. Beaucoup d'ambiance, de joie, de respect, de sourires, d'encouragements : tous les ingrédients pour passer un agréable moment tous ensemble. Sans oublier le partage d'un goûter aux saveurs de Noël : bûches, papillotes, clémentines...

5- Les actions collectives pour les personnes isolées en logement

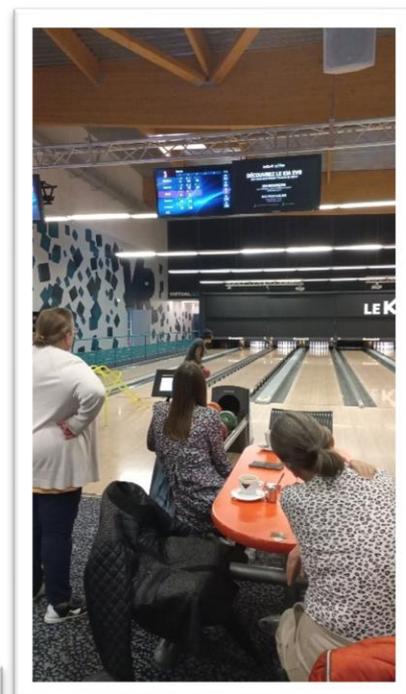


Depuis quelques années le PAS a constaté un accroissement de l'isolement pour les personnes en logement. Aussi, depuis septembre 2024, deux travailleurs sociaux (TS) ont mis en place une action collective à destination de ce public. Cette action vient en complément des animations hebdomadaires proposées par l'animatrice sociale.

A ce titre, les TS ont élaboré un questionnaire afin de repérer les personnes accompagnées les plus isolées et recenser leurs besoins pour rompre l'isolement. Cette étude a permis d'identifier 10 personnes. En moyenne, 5 ont participé aux actions.

En 2024, 4 animations ont été mises en place, à raison d'une par mois. Lors de la première animation, les participant(e)s ont pris le temps d'échanger avec les TS pour apprendre à se connaître. Le support jeux de sociétés et boisson chaudes a permis de créer un premier lien et de construire le groupe. Les TS ont pu recenser les souhaits des participant(e)s sur le reste de l'année. Les activités proposées ont été les suivantes : bowling, création de couronne de Noël, jeux de société..., accompagnées d'une collation en fin de chaque activité.

Ces moments conviviaux ont pour but de créer du lien entre ces personnes et de rompre l'isolement. A ce jour, leurs retours sont plus que positifs. Les TS ont pu observer un changement de comportement chez les personnes avec notamment davantage d'ouverture vers l'extérieur. **Des liens se sont créés et les personnes se retrouvent également hors des temps collectifs proposés par le CCAS ; signe de la l'atteinte de l'objectif de recréer du lien social.**



Perspectives 2025

Poursuivre les actions et animations collectives à destination des résidents de la Résidence Seniors et des ménages les plus isolés.

Proposer et programmer davantage d'actions ponctuelles sur le thème du « Bien Vieillir » en partenariat avec différents organismes qui sollicitent déjà le CCAS par ailleurs

Maintenir des animations en groupe et/ou en binôme permettant de prendre le temps d'être à l'écoute et attentifs aux besoins de chacun.

C. L'accompagnement social du public précaire, Sans Domicile Fixe (SDF) et Sans Domicile Stable (SDS)

Partie intégrante de l'équipe Action Sociale, l'accompagnement social spécifique du public sans solution de logement, hébergé et/ou en grande précarité se décline en 6 axes :

1. La domiciliation

Les CCAS ont l'obligation de domicilier les personnes sans domicile stable présentant un lien avec la commune. La domiciliation constitue une étape essentielle pour faciliter le parcours des personnes sans domicile stable accompagnées par notre association. En effet, on parle souvent de « porte d'entrée vers l'accès aux droits »

Dans les faits, une évaluation fine est réalisée au moment d'un entretien réalisé par le travailleur social. Si les personnes sont hébergées sur le territoire externe à la ville de Pontarlier, la Croix Rouge prend le relais et réalise la domiciliation si la commune d'origine n'a pas la capacité de le faire.

L'attestation de domiciliation est accordée pour une période de 1 an ; elle peut être renouvelée à la demande de la personne si les conditions sont remplies.

Si la domiciliation permet d'ouvrir des droits, elle génère aussi des obligations, notamment celle de se manifester au minimum une fois tous les 3 mois pour retirer son courrier.

Le profil des demandeurs se caractérise par une majorité d'hommes, célibataires, âgés entre 25 et 39 ans, sans emploi. Le CCAS constate de nombreux rendez-vous non honorés dans le cadre de la demande de domiciliation.

	2023	2024
Domiciliations accordées	147	137
Domiciliations renouvelées	41	46
Passages au CCAS (retrait du courrier)	2148	2134

2. L'accompagnement social

Le travailleur social en étroite collaboration avec l'agent social adapte tous les jours son accompagnement en fonction de la situation de l'utilisateur. Il favorise les passages dans les lieux d'hébergement d'urgence et dans la rue afin « d'aller vers » les usagers et rompre l'isolement que crée une situation de grande précarité liée à l'absence de solution de logement/ hébergement.

La mission d'accompagnement se réalise en étroite collaboration avec de nombreux partenaires (SIAO, ADDSEA, Travail et vie, Centre Hospitalier de Haute Comté, IREPS, CMS, organismes tutélares...) **afin de lever les freins pour une insertion sociale durable.**

La mission d'accompagnement au sein du Pôle Précarité Urgence se décline en cinq grandes actions :



Le travailleur social se doit **lors du premier rendez-vous d'évaluer l'urgence de la situation** concernant l'absence de logement et les besoins alimentaires. Si besoin, le travailleur social oriente les personnes vers les structures d'hébergement (Abri de nuit, Auberge de Jeunesse ou Hôtel) via le 115 en fonction de leur situation. Lorsqu'il y a orientation, il fait le lien avec les partenaires.

Les personnes rencontrées et accompagnées dans le cadre de l'évaluation se trouvent pour **90% être des situations en grande précarité.**

Dans un second temps, comme tout public cible du CCAS, les personnes orientées seront accompagnées dans le domaine budgétaire, administratif, de l'insertion social et professionnelles, orientées vers des structures de soin...

Dans le cadre de la mission de première évaluation sociale confiée par le SIAO, **la connaissance des partenaires est essentielle** pour :

- assurer une bonne orientation des demandeurs
- connaître les interlocuteurs, leurs missions et leurs façons de travailler de manière à offrir aux usagers une cohérence dans les parcours et les propositions.

Les réponses apportées dans le cadre de cette mission de première évaluation sociale doivent être **rapides** d'où l'intérêt de bien connaître l'ensemble des partenaires pour savoir comment les solliciter en urgence. Ces échanges permettent d'avoir **une vision plus globale des problèmes que rencontrent l'usager et ce, toujours dans l'optique de lui proposer une orientation la plus adaptée possible.**

Le travailleur social référent de ce public doit se tenir en permanence au fait des évolutions des dispositifs et des changements de fonctionnement des différents services.

LES TYPES D'HEBERGEMENTS

La rue

	2023	2024
Sexe :		
- Femmes	15%	15%
- Hommes	85%	85%
Age :		
- 25 ans	2%	5%
- Entre 25 et 40 ans	23%	35%
- + de 40 ans	75%	60%
Animal de compagnie	10%	2%

Contrairement à l'année précédente où les femmes étaient principalement hébergées chez des tiers, elle se retrouvent cette année dans des squats ou à la rue. Une majeure partie des personnes sont de nationalité française mais peu sont natis du Doubs. Durant l'année 2024, 4 personnes rencontrées étaient de nationalité européenne.

Certains SDF dorment en lisière de bois, mais le point de rencontre reste majoritairement le centre-ville de Pontarlier.

Cette année, une seule femme SDF possédait un chien contrairement à l'année 2023 où 9 personnes étaient accompagnées d'un animal. Comme aucun centre d'hébergement n'accepte les animaux sur le secteur de Pontarlier, le CCAS en partenariat avec la fourrière municipale propose la prise en charge du chien pour la nuit.

L'hébergement d'urgence

Durant la période hivernale, le nombre de place à l'**Abri de Nuit Pasteur** est de 8 places (6 places hommes et 2 places femmes). Cette année nous remarquons plus de mouvement sur les places femmes même si elles sont généralement toutes occupées à 100%.

Le partenariat avec l'**Auberge de Jeunesse** de Pontarlier a été renouvelé pour la trêve hivernale 2024 avec la possibilité d'accueillir 3 personnes en même temps si elles possèdent un contrat de travail et qu'elles n'ont pas d'addictions. Cet accueil requiert une participation financière de 50 euros par semaine. Cette année 5 personnes ont été orientées à l'Auberge de Jeunesse avec le constat suivant que **ce sont généralement les addictions et non l'emploi qui entravent l'accès à ce dispositif.**

➔ **Il est à noter que le public ne pouvant pas être orienté à l'auberge se réfugie généralement dans sa voiture.**

L'hébergement chez un tiers

Il est plus difficile de mettre en place la relation d'aide avec les personnes hébergées. Elles sont généralement logées de manière ponctuelle, clandestine et au sein de familles dont la situation est également instable voire précaire. Lorsque l'hébergement n'est pas familial, il dure généralement moins de trois mois. En effet, ces personnes alternent souvent avec des passages à la rue.

Pour conclure, comme chaque année, certains ménages n'ont pas souhaité intégrer une structure d'hébergement d'urgence. Cette année, **10 refus** sont comptabilisés soit la moitié moins qu'en 2023. **Pour la majorité, le refus est dû au modèle d'accueil collectif et la crainte de rencontrer des personnes ayant des addictions.** Pour d'autres, ce sont d'anciennes expériences en abri de nuit qui influencent ce choix.

La diminution des refus peut également s'expliquer par la présence d'un travailleur social en journée à l'abri de nuit. Cette présence semble sécuriser les ménages, avec un côté cadrant et soutenant pour les personnes accueillies.

TYPOLOGIE ET SPECIFICITE DU PUBLIC

	2023	2024
Personnes pour qui on appelle le 115	41	69
Refus de l'hébergement proposé par le 115	24	10
Passage Auberge de Jeunesse	3	4
Femmes Victimes de Violences	11	4
Passage en SIAO	25	22
Rapport social suite à une demande d'aide financière	58	88
RDV assuré par l'agent social	373	297
Absence au RDV programmé par l'agent social	72	64
RDV assuré par le Travailleur Social	504	442
Absence au RDV programmé par le Travailleur Social	163	135
RDV avec pour motif demande de domiciliation	218	220
Absence au RDV avec pour motif demande de domiciliation	NC	7
Nombre de maraudes	150	86
Nouvelles domiciliations	147	137
Nouvelles situations	NC	63
Suivi social RSA	15	17
Nombre de personnes ayant disposé de la chambre d'urgence CCAS	3	2
Personnes SDF avec chien	9	2

Les situations des personnes SDF-SDS sont souvent catégorisées comme étant « complexes ». Parmi ces situations, le CCAS relève ces dernières années trois différents types de profils :

- **Des personnes en errance depuis de nombreuses années** et qui font régulièrement appel à l'hébergement d'urgence.
- **Des personnes sous mesure de protection**, pour lesquelles la gestion d'un logement est source de difficultés.
- **Des personnes qui sont à la frange du social et du médico-social en errance depuis de nombreuses années.**
- **Des personnes sortant d'incarcération.** Ces situations sont très prenantes pour l'équipe sociale car les sollicitations sont nombreuses, répétitives et parfois même menaçantes. Dans la majorité des cas, ces personnes ont une bonne connaissance des dispositifs existants mais ces derniers ne correspondent pas à leur attentes/demandes.

Pour autant, elles exigent très régulièrement un traitement immédiat de leur demande, ce qui est le plus souvent incompatible avec les fonctionnements du CCAS et du 115. Il est à noter qu'une fois en liberté, les personnes sortant d'incarcération n'ont pas toutes un suivi et des obligations judiciaires.

A Pontarlier, cette année 2024 fut marquée par le départ de **5** personnes en errance depuis de nombreuses années sur le secteur de Pontarlier. Nous remarquons que ces décès ont eu un impact sur le comportement des personnes SDF restant à Pontarlier. En effet, les personnes décédées étaient identifiées de tous, elles avaient instauré des « règles de rue » et plus précisément, veillaient au respect des acteurs et travailleurs sociaux. Pour les SDF les plus anciens, ces départs ont chamboulé leurs consommations. 4 d'entre eux ont repris un suivi au CSAPA et envisagent intégrer des structures d'hébergement de type CHRS ou maison relais.

Il est à noter que le public SDF est de plus en plus jeune. Ces derniers consomment différents toxiques autres que l'alcool et ne parviennent pas à se stabiliser dans aucun dispositif. **Les consommations de substances « nouvelles » ne cessent d'augmenter le climat d'insécurité chez les travailleurs sociaux.**

Tout comme les années précédentes, les propositions d'hébergement sur le territoire pontissalien sont limitées. **Il est également difficile d'envisager une sortie pour les ménages en hébergement d'urgence.** En effet, les délais d'attente sont longs, avant d'accéder à un hébergement d'insertion ou à un logement social. En cette fin d'année 2024, **28** ménages (32 personnes) sont en attente d'entrée en CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), LTA (Logement Temporaire Accompagné), RS (Résidence sociale) et RA (Résidence Accueil).

Un manque de solution ou des propositions rejetées par le bénéficiaire ont encore été constatées en 2024.

LES PROJETS REALISES EN 2024

Le travailleur social repère qu'il est impératif d'accompagner les personnes SDF autour d'un projet commun aux professionnel(le)s intervenant dans la situation. Malgré une absence de régularité, la **présence de troubles psychiatriques et d'addictions chez les personnes accompagnées**, le travail partenarial permet la mise en place d'un accompagnement global, de maintenir le lien avec le professionnel et de rompre l'isolement social.

C'est pourquoi le CCAS pérennise un travail en étroite collaboration avec les partenaires (CSAPA, Travail et Vie, ADDSEA, CMP et Croix-Rouge) en réalisant un temps de coordination mensuel. Cette année, **le CCAS a impulsé la mise en place de maraudes partenariales chaque mardi.** Un binôme se rend donc à la rencontre du public SDF dans les rues de Pontarlier.

Le double regard institutionnel permet de renforcer la cohésion partenariale mais aussi de montrer aux personnes qu'une équipe pluridisciplinaire est présente. Elle a pour objectif d'éviter les ruptures en apportant une solution la plus adaptée possible grâce à une prise en charge médico-psycho-sociale. L'ADDSEA, Travail et Vie, l'équipe du CMP Mobile, le CSAPA et le CCAS sont présents lors de ses maraudes en binôme.

Enfin, en début d'année 2024 le travailleur social a finalisé **la plaquette d'information générale à destination du public et des partenaires.**

Un important travail partenarial de maraude a été mené pour éviter les rassemblements derrière la mairie notamment par météo clémente. Un dialogue s'est instauré avec le groupe pour les sensibiliser aux désagréments causés. Il en sera de même en 2025 pour permettre à chacun de trouver sa place, les effets positifs ont été mesurés.

La chambre urgence du CCAS

Le CCAS loue une chambre d'urgence au foyer APAT qu'elle met à disposition de personnes sans domicile qui ont un contrat de travail. En contrepartie, l'usager doit adhérer à un accompagnement social et entreprendre toutes les démarches nécessaires pour faire évoluer sa situation et trouver une autre solution locative rapidement. L'accueil est pour une durée de trois mois renouvelables, les contrats sont effectués à la semaine.



	2023	2024
Personnes bénéficiant	4	2
Taux d'occupation	80%	80%

3. La veille sociale mobile

La présence de l'agent social permet d'adapter des actions aux besoins des personnes identifiées en amont par le travailleur social. Sa plus large disponibilité favorise une intervention rapide et ciblée, là où les réponses institutionnelles ne sont pas toujours possibles. Un travail de proximité avec l'ensemble de l'équipe sociale permet d'enclencher une intervention concertée et adaptée aux besoins repérés.

Par exemple, l'agent social accompagne des personnes aux rendez-vous (médicaux, administratif), réalise des maraudes, accompagne les bénéficiaires dans la réalisation de petites démarches administratives (CNI, CSS) et passe régulièrement à la chambre d'urgence.

Le public accompagné rencontre parfois des difficultés à dissocier les missions de l'agent social et du travailleur social du Pôle précarité, ce qui génère chez certains usagers une forme d'incompréhension qui se traduit par des revendications auprès de l'agent social.

Au cours de cette année 2024, le choix a été porté pour plus de diversité dans l'intervention de l'agent social, en privilégiant également les interventions auprès du public en logement en situation de précarité et très isolé. Cette ouverture permet à l'agent social une plus large diversité dans ses missions et d'accroître l'étendue des possibles auprès du public. **Cette ouverture permet également de prévenir de la dégradation des situations des ménages qui auraient pu être mis en danger voire être à la rue.**

Dans le cadre de ses missions de veille sociale, l'agent social a effectué **530** interventions pour l'ensemble des publics accompagnés par le PAS.

4. La veille mobile hivernale

Depuis le 1er novembre 2024, la mission de Veille Mobile Hivernale est assurée en binôme dans le cadre du dispositif mis en place par le CCAS de Pontarlier. Chaque année, cette mission se déroule durant **5 mois**, mobilisant les intervenants tous les soirs **de 16h30 à 21h**, hors week-ends et jours fériés.

L'objectif principal de cette veille est d'aller à la rencontre des personnes en situation d'isolement et de grande précarité. Les maraudes permettent d'accompagner aussi bien les personnes vivant dans la

rue (SDF, personnes en errance) que celles hébergées dans des logements précaires et en situation de grande fragilité sociale. Un temps d'écoute et d'échange est consacré à chacun, permettant d'aborder leur quotidien et leurs difficultés. **À travers ces rencontres, un lien de confiance se crée, favorisant un meilleur accompagnement et un suivi social renforcé en lien avec les travailleurs sociaux du CCAS.**

Les échanges réalisés sur le terrain permettent d'obtenir des informations précieuses, souvent complémentaires à celles recueillies par les assistantes sociales, et d'adapter au mieux les orientations proposées. Mais au-delà du cadre administratif et social, ces maraudes offrent de véritables moments d'échange humain, apportant du sens tant aux personnes rencontrées qu'aux agents de la veille.

Certaines difficultés persistent néanmoins, notamment dans l'accompagnement des femmes en situation de précarité, souvent plus réticentes à échanger par pudeur ou par crainte. Par ailleurs, **les addictions et les troubles psychologiques de certaines personnes peuvent compliquer le dialogue et la cohérence des échanges.** Malgré ces obstacles, la présence bienveillante et sans jugement reste essentielle pour offrir un soutien adapté.

Dans le cadre de cette mission, la distribution de repas chauds, principalement des soupes et du café, constitue un geste réconfortant et un moment clé pour renforcer le lien social.

L'efficacité de ce travail repose aussi sur une collaboration étroite avec la Croix-Rouge, l'ADDSEA, Travail et Vie et le « P'tit Panier ». **Ce partenariat joue un rôle central pour assurer une prise en charge adaptée et un suivi cohérent des personnes en difficulté.**

Cette mission demeure **fondamentale** et profondément **humaine**, apportant une aide concrète aux plus vulnérables et participant activement à la lutte contre l'exclusion sur le territoire de Pontarlier.

➔ **En 2024, les agents de la veille hivernale ont rencontré en moyenne 13 personnes lors des maraudes dont 9 personnes relevant du public SDF et 4 personnes relevant du public en logement.**

5. La rencontre des femmes victimes de violences conjugales et familiales

En 2024, sur appel du 115, le travailleur social référent du dispositif a évalué la situation de **4** femmes sans enfants et victimes de violences conjugales et mises à l'abri.

L'évaluation se déroule généralement en deux temps :

- En premier lieu le travailleur social confirme la mise à l'abri du ménage et s'assure de prendre en considération les premiers besoins vitaux en orientant vers les associations de l'aide alimentaire (P'tit Panier, Croix Rouge) ainsi qu'une assistance en termes de santé.
- Une fois la personne mise à l'abri et en confiance, le travailleur social évalue de façon plus précise la situation de la personne. Il s'assure cette fois que la situation administrative de la personne soit à jour afin qu'elle puisse réaliser les démarches en lien avec une éventuelle

séparation et afin de pouvoir accéder à un autre type d'hébergement plus stable et dans un idéal à un logement. Ce travail est parfois réalisé en partenariat avec le CIDFF durant leurs temps de permanences au CCAS. Un accompagnement global est donc proposé aux femmes victimes de violences conjugales.

Perspectives 2025

Poursuite du travail de coordination autour des situations à travers les réunions mensuelles et les maraudes. Ainsi avec les temps de rencontre avec le SIAO dans le cadre du Logement d'Abord pour favoriser l'accès au logement quand la situation des demandeurs le permet.

D. L'accompagnement social dit spécifique réalisé par le PAS

1. L'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA

Les bénéficiaires du RSA ont des droits et des obligations. Les personnes sont tenues d'entreprendre des démarches de recherche d'emploi ou des actions en faveur d'une meilleure insertion sociale. Par conséquent, il convient de mettre en place avec le travailleur social un contrat d'engagements respectifs (CER) et de respecter les engagements contractualisés dans celui-ci.

	2023	2024
Allocataires du RSA accompagnés	87	76

Ce sont pour une grande majorité des **hommes seuls ou des femmes seules (79%), âgés de 50 à 60 ans** dont l'âge moyen est de 55 ans. C'est une mission transversale à l'ensemble des Pôles de l'action sociale.

Pour rappel : En tant que chef de file des politiques d'insertion, le Département a en charge le pilotage de la politique insertion et retour à l'emploi. La convention 2018/2020 (reconduite dans les mêmes termes pour l'année 2021 du fait de la crise sanitaire) portait sur l'accompagnement de BRSA isolés de plus de 50 ans par un référent social pour 60 accompagnements. Compte tenu de l'augmentation constante du nombre d'accompagnements des 4 dernières années par le CCAS, le Département a porté à 65 le nombre d'accompagnements pour 2022/2024.

Il convient de rappeler que l'allocation du RSA est subsidiaire. Son versement est subordonné à la condition que l'intéressé fasse valoir ses droits aux prestations sociales, législatives, réglementaires et conventionnelles en vertu de l'article L.232-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Des problématiques multiples mais bien spécifiques :

Pour rappel : la particularité du public accompagné par le CCAS dans ce cadre d'intervention. Les TS accompagnent des bénéficiaires du RSA âgés de plus de 50 ans ou qui sont SDF/SDS. Ces publics, par leur âge ou leurs conditions de vie font partie des plus éloignés de l'emploi. Il est important de pouvoir leur apporter écoute et conseil afin de les soutenir à lever petit à petit les freins qui les empêchent de retrouver une activité professionnelle. En effet, âgés en moyenne de 55 ans, la recherche d'emploi n'est plus souvent la première difficulté à travailler dans le cadre de l'accompagnement social.

Le public accompagné BRSA dans le cadre de sa convention avec le Département du Doubs est composé principalement de ménages isolés (célibataires ou séparés/divorcés). Ils sont peu ou pas qualifiés, la problématique prépondérante demeure la **santé**. Au sein des difficultés liées à la santé, les travailleurs sociaux retrouvent :

- Les personnes qui ont réalisé des métiers physiques comme aide à domicile ou travailleur dans le domaine du bâtiment. Ces personnes expriment souvent que leur travail a engendré des dommages permanents sur leurs corps (troubles musculosquelettiques) ne leur permettant plus de reprendre une activité dans les domaines qu'ils ont exercés toute leur vie.
- Les personnes âgées, il est d'autant plus difficile pour ces personnes d'engager une démarche de réorientation professionnelle.
- La deuxième difficulté en lien avec la santé régulièrement est la problématique d'**addiction**. Les travailleurs sociaux travaillent régulièrement en lien avec le CSAPA pour soutenir les personnes sur ce domaine.

Ensuite, les difficultés **financières** tout comme **l'accès et le maintien dans le logement** sont aussi des freins importants à lever pour que les personnes puissent s'engager pleinement dans une recherche d'emploi.

Le territoire Pontissalien, par sa réalité territoriale, est fortement impacté par la difficulté d'accès au logement et à l'hébergement. Le public bénéficiaire du RSA est d'autant plus impacté du fait des faibles ressources qu'il perçoit.

Le travail partenarial, une volonté importante du CCAS dans l'accompagnement des BRSA :

Le travail partenarial est essentiel dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Il est important pour le PAS et pour les partenaires du secteur Pontissalien de pouvoir proposer à chaque personne afin qu'elle puisse réaliser ses projets et engager des démarches d'insertion.

Le PAS exerce par suite d'une délégation de mission par le Département du DOUBS. Il travaille en collaboration avec le service Insertion du secteur Haut-Doubs afin de garantir l'accompagnement le plus adapté aux personnes tout en respectant les modalités légales liées à ce type d'accompagnement.

Le PAS de Pontarlier travaille avec différents partenaires pour maintenir un accompagnement et des outils les plus adaptés aux réalités actuelles.

Dans le cadre des accompagnements individuels, les travailleurs sociaux travaillent notamment avec France Travail par le biais d'accompagnements classiques, renforcés (accompagnement global) ou spécialisés dans le domaine du handicap (CAP emploi). Ils travaillent également avec les entreprises d'insertion (Haut-Service ; Haut-Doubs Repassage ; EPPI ; API 25 ; etc...) du territoire pontissalien.

Au-delà du travail mené dans le cadre des accompagnements, ils maintiennent des rencontres et échanges réguliers au sein et hors des instances liées à l'insertion type CTA afin de favoriser l'insertion globale de la personne. Ces rencontres permettent de coordonner l'accompagnement des BRSA afin de leur proposer des solutions adaptées à leurs besoins.

Afin d'assurer le respect des obligations liées au RSA, la responsable du PAS accompagnée d'un travailleur social participent aux instances EPD (équipe pluridisciplinaire). Cette instance vise à décider des sanctions pour les personnes qui ne respectent pas leurs obligations. Ces sanctions vont du simple avertissement à la radiation du droit RSA. Il y est également travaillé la mise d'amendes pour les personnes dont une fraude a été relevée. Enfin, cette instance vise aussi à réorienter les bénéficiaires RSA vers l'accompagnement le plus adapté (social ou France Travail).

	2023	2024
Dossiers étudiés	532	761

Pour conclure, l'objectif premier du PAS dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA est de pouvoir proposer un accompagnement où la personne est au centre. Il est important de souligner que proposer ce type d'accompagnement ne veut pas dire protéger la personne de toutes les réalités et difficultés territoriales. L'enjeu de cet accompagnement est donc de trouver un équilibre entre les besoins de la personne et les possibilités d'actions liés à ses capacités individuelles et à l'existant sur le territoire.

Perspectives 2025

Pour l'année 2025, le travailleur social référent du public SDF/SDS réfléchit à la mise en place d'une action collective à destination des bénéficiaires du RSA SDF ou SDS. L'idée étant de travailler ensemble autour de la thématique insertion tout en prenant compte le quotidien pesant de la rue.

Rester vigilant par rapport à la mise en place de la réforme touchant le RSA en cohérence avec la loi Plein Emploi et notamment les évolutions telles que l'obligation des « 15 heures » en lien avec la segmentation de l'accompagnement des bénéficiaires et l'accompagnement rénové des 3 Parcours dénommés « Objectifs remobilisation », « Objectifs compétences » et « Objectifs Emploi ».

2. L'accompagnement des employés municipaux des 3 collectivités (Ville de Pontarlier, CCGP et CCAS)

Le travailleur social référent du service social des employés municipaux est amené à recevoir les agents des trois collectivités afin de les accompagner dans des difficultés (personnelles et/ou professionnelles) entraînant une répercussion sur leur activité professionnelle.

Dans le respect du secret professionnel et dans la discrétion nécessaire à cet exercice, le référent social va informer et accompagner les agents sur les champs de la vie personnelle et professionnelle, dans le but d'un mieux-être au travail. Le travailleur social peut intervenir dans les domaines suivants :

- Soutien dans les difficultés financières ponctuelles : aides financières, orientation épicerie solidaire...
- Logement/ hébergement : relogement, impayés...
- Handicap/ arrêt maladie : démarches MDPH, CPAM en lien avec le service RH ou la médecine du travail
- Démarches administratives et accès aux droits
- Famille : conseil, écoute, soutien autour des situations de séparation, divorce...

→ Modalités de rencontres

En ce qui concerne la mise en place pratique de ce service, les agents prennent contact avec le CCAS ou le travailleur social sur le numéro de portable prévu à cet effet ou par mail.

Les rencontres se font uniquement sur rendez-vous. Elles peuvent se faire sur le lieu de travail de l'agent, au CCAS ou tout autre lieu neutre si l'agent souhaite davantage de discrétion.

Les personnes pouvant faire appel au référent social des agents des trois collectivités pour une intervention sont : la collectivité (RH, N+1...), la médecine du travail, un partenaire extérieur ou encore l'agent lui-même.

→ Elaboration d'un outil de communication

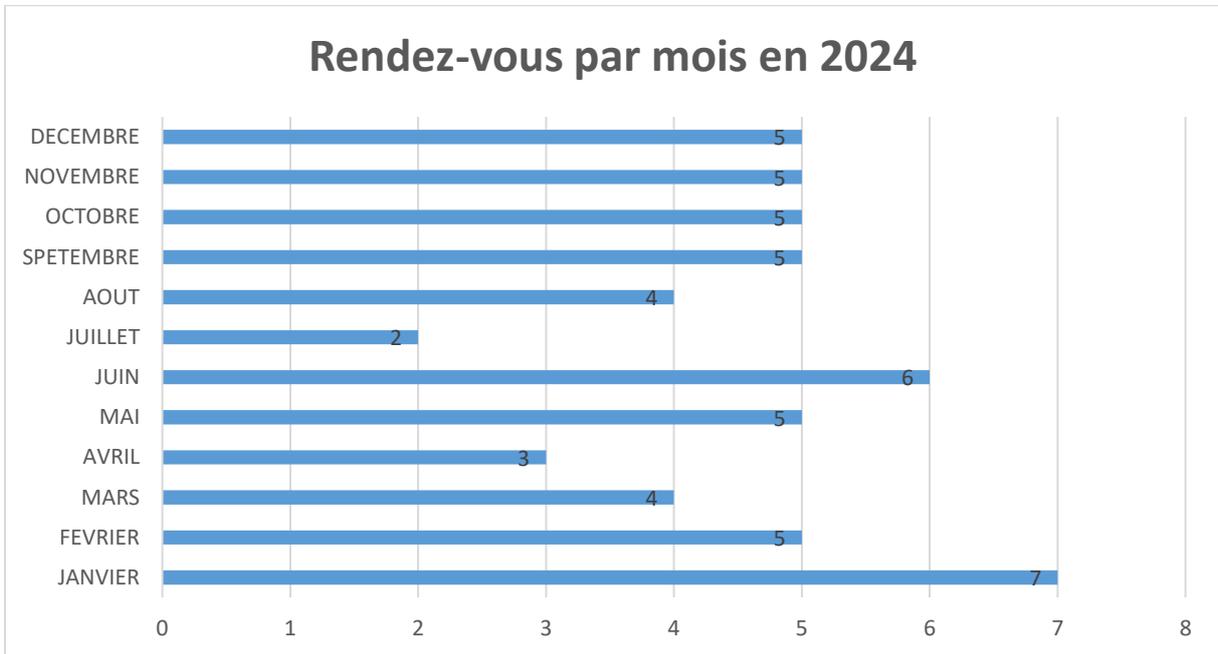
En 2023, la mise en place d'une collaboration entre le service des Ressources Humaines, la Médecine du Travail et le COS a été initiée.

2024 ayant été une année particulière avec un changement de responsable et une absence sur ce même poste durant plusieurs mois au sein du Pôle Action Sociale, les liens via des réunions n'ont pu être maintenus. Pour autant, le lien entre le travailleur social référent et le service RH est toujours présent notamment sur des questions d'arrêt maladie et de départ à la retraite.

Le travail sur la distribution d'une plaquette est toujours en cours. Le service communication doit rendre au travailleur social les dernières modifications début d'année 2025 afin de pouvoir soumettre l'outil aux élus.

➔ [Analyse des rendez-vous en 2024](#)

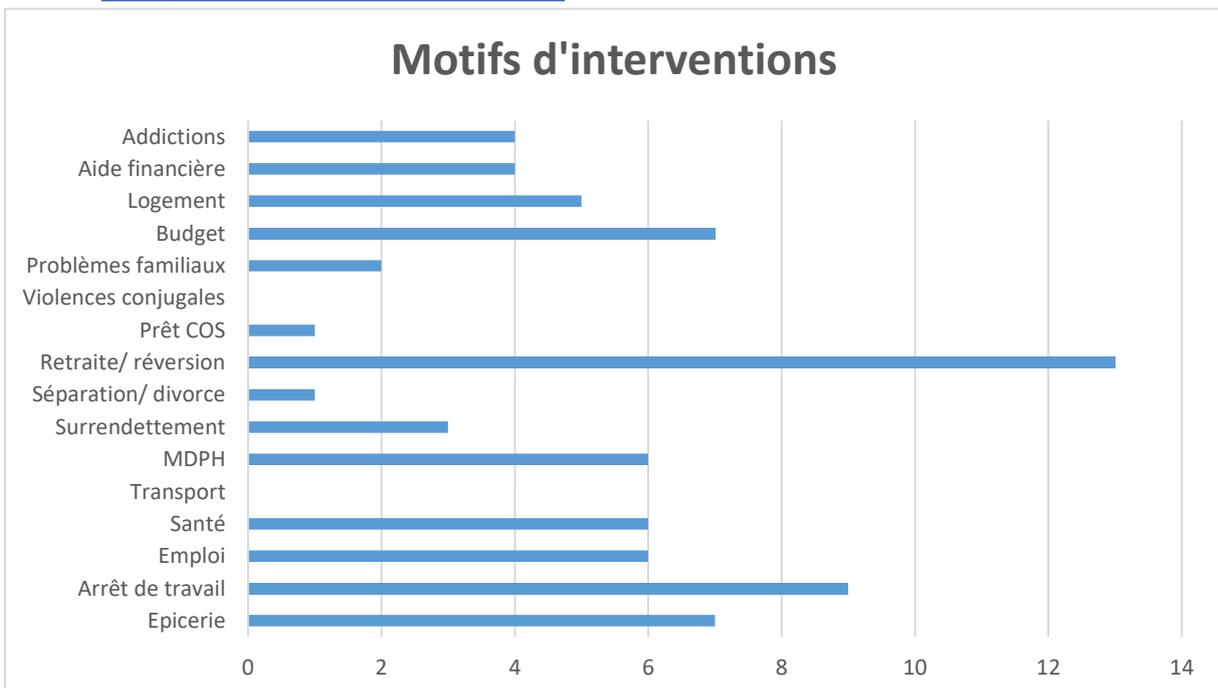
	2023	2024
Nombre de rendez vous	81	56



La baisse du nombre de rendez-vous en 2024 par rapport à 2023 s'explique par :

- Le décès d'un employé bénéficiant d'un accompagnement très soutenu
- L'orientation auprès d'un organisme partenaire pour la mise en place d'un accompagnement social soutenu lié au logement pour deux EM
- Le manque de visibilité du service

➔ [Analyse des motifs d'interventions](#)



Le travailleur social a constaté une hausse des rendez-vous pour le motif retraite notamment sur le deuxième semestre 2024. Un travail en collaboration avec le service RH s'est mis en place et les 3 EM, en cours de démarche, bénéficient d'un accompagnement complet et de qualité.

Le reste des motifs d'intervention se concentre autour de la problématique budgétaire liée ou non à un arrêt maladie, semblable à l'année 2023.

Le travailleur social observe que les EM se présentant auprès du service social sont des agents de catégorie C dans une grande majorité. Ils sont souvent célibataires et assument seul les charges courantes avec des revenus en moyenne de 1 400€.

Ce public n'a pas la possibilité de posséder une épargne et au moindre aléa venant perturber l'équilibre financier, il se retrouve en grande précarité financière/alimentaire. Les employés rencontrés sont sujet à des difficultés financières importantes du fait de leur salaire qui n'est pas en adéquation avec le niveau de vie du territoire frontalier qui lui est trop élevé.

Perspectives 2025

En 2025, le CCAS poursuivra sa collaboration avec le service RH pour accompagner les EM de la Collectivité.

Le travailleur social référent travaillera à la lisibilité de ce dispositif en collaboration avec le service communication de la Collectivité en finalisant la plaquette d'information à destination du public. Le travailleur social référent sera particulièrement vigilant sur les motifs d'intervention prégnants de l'année 2024 que sont les arrêts de travail, le budget et le passage à la retraite.

Le travailleur social travaillera également avec le service communication et le service RH sur les lieux de diffusion des outils de communication.

Cette communication sera travaillée dans le but de sensibiliser davantage les employés sur l'existence de cet accompagnement dans un des objectifs du Pacte Social, à savoir le bien-être au travail.

3. L'accompagnement des personnes en mesures d'accompagnement spécifique

Le logement est un levier incontournable pour favoriser l'inclusion et la cohésion sociale. Les dynamiques d'acteurs dans le Doubs s'inscrivent historiquement dans une logique partenariale témoignant d'un souci partagé d'articulation et de complémentarité des rôles respectifs (Etat, Département, CCAS ; associations, bailleurs) pour favoriser l'accès et le maintien des publics en difficulté dans le logement. Le CCAS est engagé depuis 2016, aux côtés du Département et de l'Etat, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Accompagner pour Habiter » et en 2019 dans le cadre du Plan Logement d'Abord. Dans le cadre du deuxième plan quinquennal pour le Logement d'Abord et du renouvellement du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées), le Département entend poursuivre et renforcer son action en matière d'accès et maintien dans le logement des ménages en précarité.

Depuis janvier 2024, le Département anime une instance territorialisée, ASCAL (Accompagner les Situations Complexes d'Accès au Logement) à laquelle participe le CCAS tous les mois.

Le Département du Doubs s'est prononcé favorablement au renouvellement du partenariat entre l'Etat, le Département du Doubs et le CCAS de Pontarlier dans le cadre du dispositif « Accompagner pour habiter » et de la mise en œuvre de la politique Logement d'Abord pour les années 2024 à 2026.

Une convention prévoit le financement d'un ½ poste de travailleur social au sein du CCAS pour l'accompagnement social de 10 à 12 ménages en situation de précarité en lien avec le logement, sous forme de mesures MASP, ASLL, AEB ou MAJEBF.

Ce travail d'accompagnement est en continuité avec les missions du pôle action sociale du CCAS mais va plus loin dans la mesure où il engage de façon contractuelle les ménages, qui signent un contrat d'accompagnement.

Ce contrat permet de définir par écrit des engagements réciproques et des objectifs. Le temps d'accompagnement social dédié à cette mission permet de réaliser davantage de rendez-vous qu'un accompagnement de polyvalence.

Au sein du CCAS un seul référent est dédié à ces accompagnements en collaboration avec la Responsable du Pôle Action Sociale.

1/ Organisation de la mission « Le Logement d'abord » au CCAS

Le travailleur social en charge du **dispositif « Le Logement d'abord »**, sur la base d'un 0,5 ETP, adapte ses modalités d'intervention en fonction des situations et des orientations des services du Département dans le cadre du dispositif « Accompagner pour Habiter » et notamment de l'ASCAL :

- Développement de la notion de référent de parcours
- Développement de « l'aller vers » avec une intervention au domicile de la personne
- Développement du « faire avec » et du « faire ensemble » : au contraire de l'intervention qui vise à « faire pour » la personne, la dynamique de travail social du « faire avec » doit être développée pour favoriser au maximum l'autonomie et le pouvoir d'agir de la personne accompagnée. Les relations accompagnant-accompagnée peuvent également s'inscrire dans une dynamique de réciprocité, selon le principe du « faire ensemble », qui permet une logique de construction partagée.

Le travailleur social référent organise sa mission de la manière suivante :

- Travail d'information sur les critères d'ouverture de mesures et aide à la rédaction des demandes, auprès des collègues du Pôle Action Sociale prescripteurs des mesures.
- Accompagnement social de 10 à 12 ménages en mesures ASLL, MASP2/ MASP 1 ou AEB ou MAEJEBF et rédaction des rapports spécifiques à ces mesures : élaboration des deux documents transmis aux services du Département : contrat d'accompagnement en début de mesure et bilan en fin de mesure. Pour les MASP 2 transmission du contrat de délégation de paiement et mission de donneur d'ordre pour la mise en paiement.
- Suivi administratif du dispositif : tenue à jour d'un tableau synthétisant le nombre de suivis mensuels, les fins de mesures et les entrées dans le dispositif en lien avec le portail collaboratif du Département
- Rendu statistique annuel : élaboration d'un bilan d'activité, quantitatif et qualitatif, remontée des besoins.

2/ Bilan quantitatif des mesures « Le Logement d'abord » en 2024 :

Nombre de mesures

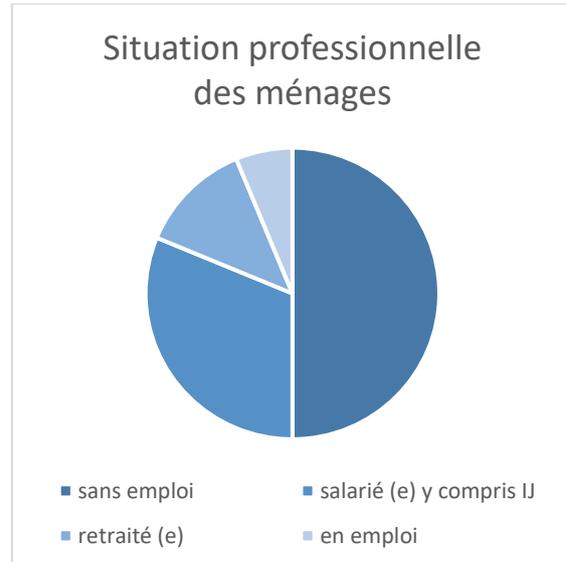
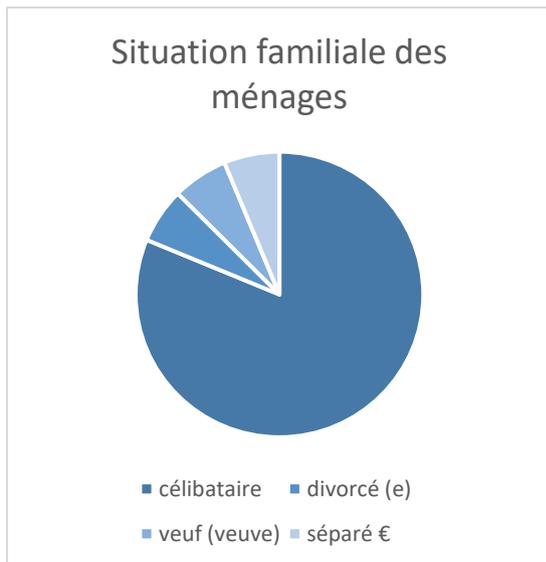
	2023	2024
Nombre moyen de situation accompagnées	9	10
Nombre de ménages	17	16
- Accompagnement social lié au logement (ASLL)	NC	13
- Accompagnement éducatif budgétaire (AEB)	NC	3

Profil du public orienté et accompagné

Au cours de l'année 2024, le CCAS s'est vu prescrire par les services du Département 16 mesures « Le Logement d'abord » exercées par le C.C.A.S. La majorité de ces mesures (94%) est une suite des accompagnements exercés précédemment par les travailleurs sociaux du CCAS.

Le public recensé dans le tableau concerne :

- **14** ménages de + de 50 ans,
- **2** ménages de – de 30 ans. (Parmi ces ménages **2** étaient sans hébergement fixe ou stable au début de la mesure).



3/ Bilan qualitatif des mesures « Le Logement d'abord » en 2024 :

De façon générale, le travailleur social référent :

- Accompagne le ménage dans le cadre d'une contractualisation et s'engage à travailler en action concertée avec les partenaires positionnés et notamment avec la Conseillère Logement du Haut-Doubs des services du Département, les 3 bailleurs présents sur le territoire pontissalien,
- Se donne les moyens d'aller vers le ménage
- Prend contact et rencontre régulièrement le ménage à son domicile (**63 visites à domiciles effectuées en 2024**) ou au CCAS (**156 rdvs effectués au CCAS en 2024**) ou accompagne le ménage sur des rdvs extérieurs tels que les rdvs à la banque, à l'Udaf, au tribunal... (**18 rdvs effectués à l'extérieur en 2024**)
- Participe à l'ASCAL, si la responsable du Pôle Action Sociale ne peut s'y rendre, et aux temps d'échanges en bilatéral avec le Département
- Rend compte des actions engagées, de l'évolution de la situation et de son activité
- Organise le relais avec le service social compétent en tant que de besoin avant la fin de son intervention

Le temps de travail consacré à chaque accompagnement est très variable en fonction de la problématique de la personne.

Outre les temps d'entretien avec le ménage, cette mission nécessite aussi :

- Du temps de travail partenarial : participation aux réunions de synthèse et temps de liaison avec différents intervenants notamment le foyer APAT, l'ADDSEA, le CMP, les entreprises d'insertion, le service de polyvalence du Département, l'UDAF, le chantier d'insertion de l'ADDSEA, les bailleurs sociaux, les organismes bancaires, les associations caritatives...

- Un partenariat régulier avec les agences bancaires : en effet, le travail sur le budget impacte directement les questions de frais bancaires, plafond de retrait d'argent, résiliation des contrats d'assurance en doublon ...

4/ Principales problématiques

Chacun des ménages accompagnés présente une problématique bien distincte et souvent ancrée depuis plusieurs années. Ces situations sont bien connues du PAS puisqu'il reste le principal prescripteur. Ce fonctionnement permet d'éviter les ruptures de parcours lorsque la mesure soutenue s'arrête avec un véritable relais avec le TS du Pôle Polyvalence du PAS.

Les problématiques principales dans les parcours des ménages sont les suivantes :

- Santé / addiction
 - Passage par l'abri de nuit ou dispositif d'hébergement en urgence dans les 2 ans précédents la mesure
 - Situation de surendettement
 - Menace d'expulsion
- ➔ **3** accompagnements lourds ont nécessité également l'investissement de l'agent social du CCAS. Il s'agit de ménages ayant fait l'objet d'un ou plusieurs demandes de renouvellement de la mesure soutenue et pour lesquelles le travailleur social référent travaille avec le ménage sur la mise en place d'une mesure de protection.
- ➔ **3** accompagnements laissent entrevoir une sortie positive : 1 personne a trouvé un travail stable et le projet du logement autonome est en bonne voie. Les deux autres ménages se sont vu attribuer une place en logement social.

L'impact des problèmes de santé, liés notamment aux addictions, induisent un endettement important chez les ménages concernés et par conséquent cela met en péril leur maintien dans leur logement ou l'accès au logement. Pour ces situations, il est primordial que le soin soit travaillé en parallèle de l'accompagnement social afin de pouvoir atteindre les objectifs établis au début du contrat.

Ainsi le suivi social a permis de pouvoir remettre en place un accompagnement sur le plan de la santé auprès du CSAPA et/ou CMP.

De plus, l'inflation met à mal le budget des ménages accompagnés. Ainsi, malgré le travail effectué pour diminuer les charges des usagers, le reste à vivre des personnes reste très en dessous de 8€ par jour. Ainsi, parmi les usagés accompagnés **5** ont bénéficié d'un accès à l'épicerie solidaire afin de pouvoir subvenir à leur besoin.

Globalement, la problématique de logement se cumule toujours avec d'autres difficultés : santé, accès au droit, financier, problématique psychiatrique.

Tous les accompagnements réalisés ont permis une stabilité administrative. Pour chaque ménage, deux outils pédagogiques ont été proposés : un « carnet de bord administratif » et une fiche mensuelle de budget prévisionnel.

5 /Faits marquants en 2024

Un réel soutien à l'organisation des déménagements

Les accompagnements qui ont nécessité le plus de rendez-vous concerne les situations pour lesquelles un déménagement ou emménagement a dû être organisée au cours de la mesure.

En 2024, 2 ménages ont été accompagnés pour mettre en œuvre un déménagement/emménagement. Ces accompagnements à l'accès à un nouveau logement nécessitent une aide très concrète et technique auprès des ménages : préparation des cartons, présence physique le jour du déménagement, accompagnement pour l'achat de meubles, présence à l'état des lieux de départ et entrée, installation box téléphone/internet...

L'aide apportée par les partenaires associatifs et l'agent social tant dans l'organisation des déménagements que dans le montage et l'installation des meubles, la mise en cartons permet aux personnes de s'installer à leur rythme dans leur nouveau logement.

La mesure d'accompagnement social vise à sécuriser le ménage, tant au niveau financier (mobilisation des Fonds FSL et CCAS) que sur le plan personnel et organisationnel.

L'isolement social

Globalement, pour toutes les personnes accompagnées, le référent social constate une fragilité au niveau de leur réseau social et un isolement plus ou moins marqué.

L'engagement dans une relation d'aide avec le travailleur social est une première étape dans l'ouverture vers l'extérieur.

L'objectif de ce type d'accompagnement est de restaurer autour de chaque ménage un réseau social au sein duquel la personne pourra « donner et recevoir » : orientation auprès de Travail et Vie (accueil de jour), du Groupement d'Entraide Mutuelle (GEM), bénévolat (Restos du cœur, marmite solidaire), structure de soins (Cafétéria du CMP ou Centre Thérapeutique d'Accueil à Temps partiel, MJC, Alcoolique Anonymes, médiathèque, ...)

III. Un travail partenarial et coordonné

A. Un travail de coordination

En 2024, il y a eu, après plusieurs mois de vacance de poste, une nouvelle Responsable du Pôle Action Sociale a pris ses fonctions en septembre. Ses missions sont les suivantes :

- Contribuer au pilotage, à l'animation, à la coordination et à l'évaluation des politiques et dispositifs d'action sociale mis en œuvre au sein du territoire pontissalien pour les publics accompagnés par le CCAS ;
- Assurer une animation de l'équipe du PAS sur les pratiques professionnelles et les soutenir par du conseil technique ;
- Participer au management des ressources humaines du PAS
- Animer et piloter les dispositifs d'accompagnement liés à l'hébergement, au logement, à la santé et à l'insertion et s'impliquer dans les dispositifs partenariaux

A l'heure où l'inflation, la hausse du coût de l'énergie, la crise de l'hébergement et du logement fragilisent la population, la Responsable du Pôle Action Sociale et son équipe ont pu mettre en évidence l'existence de **4 indicateurs prégnants** prégnantes sur cette année 2024 :

Une liste d'attente pour les hébergements d'insertion qui embolissent les hébergements d'urgence :

Les données recueillies par le SIAO et partagées par l'équipe du PAS mettent en évidence des tensions importantes sur les dispositifs d'hébergement d'urgence sur le territoire du Haut-Doubs, traduisant un manque de places disponibles pour répondre aux besoins croissants. Dans le Haut-Doubs, aucune place d'hébergement d'urgence « classique » n'est disponible pour les hommes. Les 10 places en hébergement d'urgence affichent une occupation constante de 100%. Un déficit de 30 places est constaté. Les femmes victimes de violences sont fréquemment orientées à l'hôtel (14 en 2024). Les demandes non pourvues au 115 restent élevées (120 en 2024). Pontarlier n'échappant pas à cette règle.

Perspectives 2025

Face à une demande sociale qui ne diminue pas et qui éprouve chaque jour les dispositifs d'urgence et le travail des équipes, continuer à coordonner le travail de collaboration et plus particulièrement le décloisonnement médico/social entre les partenaires du territoire pontissalien.

La difficulté d'accès au logement,

Les délais pour se voir proposer un logement social à Pontarlier s'élevaient en moyenne à **18 mois voire 2 ans**.

Pour le public accompagné par le CCAS, l'accès au logement est également freiné par le besoin accru de logement adaptés à la perte d'autonomie (ascenseur ; salle de bain adaptée ; proche des commerces et infrastructures ...).

Perspectives 2025

Poursuivre la collaboration entre le PAS et les bailleurs sociaux et inviter la conseillère Logement Haut-Doubs du Département aux réunions mensuelles avec les bailleurs afin que la Responsable du PAS ait une vision globale des situations pontissaliennes et notamment des familles pontissaliennes aux CAL.

Apporter à l'instance ASCAL les situations complexes des pontissaliens âgés de + de 50 ans liées à la perte d'autonomie.

La difficulté de l'accès au soin, une incidence directe sur les plus démunis.

Les publics accompagnés par le PAS souffrent souvent de plusieurs pathologies, nécessitant une coordination des soins et des interventions entre les différents professionnels de santé. Certains ménages accompagnés sont déjà confrontés à l'absence de médecin traitant, au départ en retraite de leur médecin traitant...pas toujours remplacé ...aggravant les difficultés de l'accès au soin.

L'UNCCAS a mené, en juin 2024, une enquête sur la santé mentale en réponse aux préoccupations croissantes exprimées au sein de son réseau. La santé mentale est une préoccupation majeure pour 94 % des CCAS, préoccupation partagée par l'équipe du PAS.

Perspectives 2025

Poursuivre le travail partenarial avec la CPTS en continuant à signaler les ménages sans médecin traitant. Poursuivre le travail partenarial avec la chargée de mission du Contrat Local de Santé sur des actions de prévention notamment et autour de la Santé Mentale.

Poursuivre le travail partenarial avec Le Centre Médico Psychologique (CMP), le Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) qui permet de construire des accompagnements vers et dans le soin et la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) pour les personnes en situation de précarité.

La perte d'autonomie et l'isolement

« *La mort sociale entraîne la mort physique* » Si de prime abord, le public SDF semble un des plus isolés, le PAS constate que le public en logement est davantage confronté au quotidien à cette problématique d'isolement. En effet, si la perte d'autonomie est un facteur d'isolement, l'isolement à son tour peut générer une dégradation des conditions de vie et une aggravation de la perte d'autonomie. L'isolement touche toutes les catégories sociales, mais il peut être renforcé par les situations de précarité.

Perspectives 2025

Instaurer des rencontres mensuelles Responsable du PAS et Chef de service SSA (Service Soutien à l'Autonomie) du Département comme celles déjà réalisées avec les deux Responsables Action Sociale Logement Insertion du Département.

Poursuite d'actions collectives et au domicile pour rompre l'isolement.

En 2024, la Responsable du PAS a poursuivi le travail engagé par sa prédécesseuse sur la prise en compte de la santé au travail. En effet, les professionnel (le)s de l'équipe sont régulièrement confronté (e) s à des situations de grande précarité et il reste important de ne pas minimiser l'impact de certaines situations sur la santé psychologique des agents.

Par ailleurs, l'équipe du PAS est confrontée à un **nombre croissant d'incivilités et d'agressions sur les différents lieux où elle exerce ses missions**. Dans une démarche de prévention et de prise en compte de la santé au travail, la responsable du PAS a mis en place, comme d'autres partenaires de l'action sociale sur le territoire pontissalien, les fiches incidents.

Cette fiche reprend dans un premier temps la date et le lieu des faits, les protagonistes et témoins concernés. Dans un second temps, le ou les auteur (s) de la fiche explique(nt) en détail ce qui s'est passé. Il s'agit bien ici de recueillir les faits concrets observables et non des interprétations. La description porte sur les faits, sur ce qui s'est passé et non sur les responsabilités. La fiche recueille également les dommages causés constatés et le ressenti personnel du ou des déclarant (s).

Ces fiches font l'objet d'un passage en réunions d'équipe du PAS où une réflexion est engagée collectivement sur les conséquences de l'évènement et sur la mise en place d'un plan d'actions préventives. Ces fiches sont transmises de manière anonyme à la direction du CCAS, à l'élue en charge du CCAS et au préventeur de la Collectivité. Depuis septembre 2024, 5 situations ont fait l'objet d'une fiche incident.

Pour terminer, l'équipe du PAS est également confrontée, pour l'ensemble des publics qu'elle accompagne à un nombre important de rdv non honorés. En effet, en 2024, le taux d'absentéisme aux rdvs s'élève à **22%** dont la moitié ne sont pas excusés. A ce titre, un outil permettant l'envoi d'un SMS pour rappeler aux usagers la date, le lieu et l'heure du rdv sera mis en place en 2025.

B. Un travail partenarial

Les problématiques auxquelles sont confrontés les travailleurs sociaux sont de plus en plus complexes et les dispositifs d'action sociale associant de nombreux acteurs du secteur public et associatif. Dans ce contexte, la responsable du PAS œuvre à un travailler ensemble, à unir les compétences, les ressources et les efforts, à mutualiser les moyens, à produire de la synergie pour assurer un accompagnement de qualité pour l'utilisateur.

Synonyme d'un travail en transversalité, la constitution d'instances de production d'idées, de travail et de validation est couramment proposée au Pôle Action Sociale au travers des thématiques suivantes :

ACTION SOCIALE

Analyse de la pratique
Réunions de service du PAS
Réunions mensuelles de suivi du public SDF/SDS
Réunion annuelle bilan et préparation période hiver et période été
Cellules sociales
Réunions mensuelles PAS et Département

HEBERGEMENT / LOGEMENT

SIAO
ASCAL
CAL
Rencontres mensuelles avec les bailleurs
CCAPEX
Dispositif Accompagner pour Habiter
CIL
COPIL Logement de la Collectivité

INSERTION

EPD pour les bénéficiaires du RSA
CTA

SANTE

Cellules de situations complexes
Rencontres trimestrielles avec le CMP
Réunion de coordination pilotées par le DAC

ACTION SOCIALE

Analyse de la pratique : Les séances d'analyses de la pratique sont des temps forts et indispensables aux professionnelles de terrain. En effet, lors de ces rencontres mensuelles, chacune peut venir partager son expérience travaillée autour d'une situation exposée et dans laquelle la professionnelle a pu se sentir soit en difficulté ou en questionnement sur son positionnement professionnel et les répercussions de celle-ci sur sa propre personne. C'est un moment où les professionnelles vont pouvoir regarder leur fonctionnement au sein d'une situation et se questionner sur leurs méthodes de travail, l'approche qu'elles ont d'une situation. Cette démarche permet de prendre du recul et de venir interroger ses pratiques, démarche fondamentale dans l'exercice de la relation d'aide.

Réunions de services du Pôle Action Sociale : cette instance réunit, tous les lundis, l'ensemble de l'équipe du Pôle Action Sociale. Elle est un espace de parole et de travail collaboratif. Cette réunion hebdomadaire est par définition un moment d'échanges essentiel et constitue un moment propice pour évaluer la charge de travail, répartir les tâches, fixer des échéances et définir les priorités pour la semaine à venir. Elle favorise la collaboration, permet aux membres de l'équipe de se tenir mutuellement informés et crée un espace pour résoudre les problèmes et partager les bonnes pratiques. Cette instance permet également la régulation des nouvelles situations. La deuxième partie de la réunion d'équipe peut être réservée à la rencontre et à la présentation des partenaires. L'objectif étant de maintenir ou de découvrir les champs d'intervention de ceux-ci et ainsi améliorer les modalités d'accompagnement des usagers en réalisant les orientations les plus pertinentes.

Réunions mensuelles de suivi du public SDF/SDS : considérée comme le « pendant technique » de la cellule sociale, cette instance pilotée par le CCAS réunit les partenaires (ADDSEA, Csap, CMP, Travail et Vie, PASS et Croix Rouge) pour faire un point étape sur les situations des ménages hébergés à l'Abri de Nuit et les situations des SDF pendant la période hivernale. Programmée mensuellement au départ sur la période dite de veille hivernale, elle s'organise dorénavant tout au long de l'année.

Réunion annuelle bilan et préparation hiver et son pendant bilan et préparation été : ces deux rencontres partenariales pilotées par le CCAS ont pour objectif de bilancer, préparer et gérer les impacts sanitaires des vagues de froid et de chaleur, visant à protéger la population, en particulier les personnes vulnérables. Elles précèdent l'organisation et les dispositifs de suivi nécessaires pendant ces 2 périodes, incluant les actions à mettre en œuvre selon les instructions des services de l'Etat.

Cellules sociales : cette instance pilotée par la Vice-Présidente en charge du CCAS, à laquelle participe la Responsable du PAS, réunit une fois par mois institutions (CCAS, Département, Etat, Ville de Pontarlier) et partenaires associatifs de l'action sociale (Travail et Vie, la Banque Alimentaire, Epicerie Solidaire, la Croix Rouge, ADDSEA et Les Restos du Cœur). L'objectif général est de favoriser une coordination de la veille sociale efficiente, permettant d'optimiser les ressources du territoire Pontissalien et de répondre au mieux aux besoins des personnes en situation de précarité.

Réunions mensuelles PAS et Département : ces rencontres partenariales entre la Responsable du PAS et les deux Responsables Action Sociale Logement Insertion du Département ont lieu tous les mois ont pour objectif de s'informer mutuellement des actualités des deux institutions.

HEBERGEMENT / LOGEMENT

SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) : Cette instance, à laquelle participe la Responsable du PAS, se réunit tous les mois et traite les situations des personnes qui nécessitent la mobilisation de plusieurs expertises et compétences, afin d'orienter le ménage vers le dispositif d'hébergement ou de logement adapté à sa situation.

ASCAL (Accompagner les Situations Complexes d'Accès au Logement) : Cette instance, à laquelle participe la Responsable du PAS, se réunit tous les mois et a pour objectif d'animer une coordination des acteurs, dans les situations complexes, afin de favoriser et sécuriser les parcours d'accès au logement, de relogement, en mobilisant les outils dont le Département a la responsabilité.

CAL (Commission Attribution Logement) : La Ville de Pontarlier a confié l'analyse et les propositions de candidats à l'attribution d'un logement social au CCAS de Pontarlier. Elle a désigné la Responsable du Pôle Action Sociale et le travailleur social référent Logement pour porter la voix de Mr le Maire et de la commune de Pontarlier lors des CAL des 3 bailleurs (Habitat 25, Idéha et Néolia) sur Pontarlier. Depuis septembre 2024, la Responsable du Pôle Action Sociale ou la référente Logement ont participé à 22 CAL.

Rencontres mensuelles avec les bailleurs : La Responsable du Pôle Action Sociale rencontre tous les mois chaque bailleur pour échanger mutuellement sur leurs situations et actualités respectives. Ces rencontres permettent de lever certains freins à l'accès au logement des personnes en difficulté tout en respectant les conditions d'accès des bailleurs.

CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives) : Cette instance, à laquelle participe la Responsable du PAS, se réunit tous les 2 mois et a pour rôle de coordonner, d'évaluer et d'orienter la politique locale de prévention des expulsions locatives. Elle rend ainsi le travail de l'ensemble des partenaires plus efficace en leur donnant la possibilité d'avoir une approche et un avis partagés sur les solutions à mettre en œuvre pour éviter l'expulsion.

Dispositif Accompagner pour Habiter : dans le cadre du dispositif « Accompagner pour habiter » et de la mise en œuvre de la politique Logement d'Abord, la Responsable du Pôle Action Sociale et la référente Logement rencontrent chaque trimestre la conseillère Logement Haut-Doubs du Département. Elles participent également chaque trimestre aux instances de traitement Pré-Ascal qui a pour objectif d'étudier les demandes et bilans de mesures spécifiques liées au logement et de désigner le type de mesure et son opérateur parmi les 4 opérateurs du territoire pontissalien (Département, CCAS, Addsea et Soliha)

CIL (Conférence Intercommunale du Logement) : Dans le cadre de la CIL, une démarche partenariale à l'échelle de l'EPCI a été mise en place par la CCGP afin de partager une vision commune des besoins et des priorités, renforcer les partenariats et de parvenir à un système de gestion des réservations en flux, le plus optimal à la fois pour les réservataires, les demandeurs de logement social et les organismes de logement social sur le territoire pontissalien. A ce titre, la Responsable du PAS et le TS référent Logement ont participé activement en 2024 aux réunions de travail pour le passage d'une gestion en stock à une gestion en flux des réservations. De même, elles ont participé aux réunions de travail sur les principes et finalités de la mise en place de la cotation sur la CCGP.

COPIL Logement de la Collectivité : En 2024, la Responsable du PAS a participé à la mise en place du COPIL Logement de la Collectivité. Ce COPIL a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition de logements communaux pour le personnel des trois collectivités.

INSERTION

EPD (Equipe Pluridisciplinaire) pour les bénéficiaires du RSA : Cette instance mensuelle, à laquelle participent la Responsable du PAS et le TS référent du dispositif RSA, se prononce sur les différents motifs de réorientations et de sanctions (avertissements, sanctions niveau 1 soit une réduction, sanctions niveau 2 soit une suspension, levées de sanction, arrêts de la procédure, radiations, amendes administratives) selon les non mises en conformité constatées chez le bénéficiaire du RSA.

CTA (Comité Technique d'Animation) : Pilotée par un conseiller France Travail, cette instance mensuelle réunit le Département, les entreprises d'insertion, la Mission Locale, Cap Emploi et le CCAS. Pour rappel, l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) a pour but de favoriser le retour à l'emploi durable des personnes les plus éloignées de l'emploi par une approche globale d'accompagnement socio-professionnel et de mise en place d'actions d'adaptation et de formation. Cette instance à laquelle participent la Responsable du PAS et un TS a pour objectif de s'informer mutuellement des infos à retenir, des recrutements, des actions de formation, de l'actualité des partenaires de l'insertion du Haut-Doubs et des évènements à venir.

SANTE

Cellules de situations complexes : cette réunion est animée par Mr Gilles ROLLAND, psychologue clinicien. Cette rencontre à laquelle participe l'équipe du PAS tous les 2 mois permet d'étudier les situations dans lesquelles la santé mentale semble constituer un aspect prépondérant et apporter un soutien aux professionnelles dans la constitution de pistes de travail. Ce dispositif est porté par la Plateforme de coordination en psychiatrie et santé mentale.

Rencontres trimestrielles avec le CMP (Centre médico-psychologiques) : Le CMP est la structure de soins pivot des secteurs de psychiatrie. Il assure des consultations médico-psychologiques et sociales pour toute personne en souffrance psychique et organise leur orientation éventuelle vers des structures adaptées (CATT, hôpital de jour, unité d'hospitalisation psychiatrique, foyers...). Une équipe pluridisciplinaire assure la coordination des soins psychiatriques pour la population du secteur. L'équipe du PAS rencontre l'équipe pluridisciplinaire du CMP 3 à 4 fois par an pour échanger mutuellement sur leurs situations et actualités respectives.

Réunion de coordination pilotée par le DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination) : Le DAC intervient en appui pour la coordination des parcours de santé ressentis comme complexes quel que soit l'âge ou la pathologie au service des patients et des professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social. Ce dispositif n'a pas vocation à répondre aux situations d'urgence médicale ni être effectuer de soins. Pour les publics en logement et en perte d'autonomie, Le DAC pilote une instance nommée réunion de coordination à laquelle participent la Responsable du PAS et un TS. Ce temps a pour objectif de s'informer mutuellement de l'actualité des partenaires travaillant autour de la problématique de la perte d'autonomie (services d'aides à domicile ; service autonomie ; HAD ; CLIC ; Clinique St Pierre ; EMG ; etc...). Au-delà de l'actualité, cette réunion vise à échanger des situations les plus complexes afin d'apporter un soutien aux différents prestataires qui interviennent au quotidien au domicile des personnes tout en respectant les volontés du public accompagné.

5. Pôles Budgétaires

I. Présentation

Responsable de la gestion budgétaire et financière et Agent en charge du suivi du budget, deux fonctions bien distinctes mais qui nécessitent une collaboration très étroite.

Leur mission principale reste la préparation et l'exécution du budget.

L'année 2024 sera marquée par l'application de la nouvelle instruction comptable M57 qui assouplit les règles budgétaires. La fongibilité des crédits permet désormais la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante.

Ce nouveau référentiel induit des modifications de nomenclature comptable d'une part et de gestion des amortissements et des immobilisations, d'autre part.

II. Réalisations 2024, fonctionnement et investissement

POLE ACCUEIL, ADMINISTRATIF, BUDGETAIRE ET SOCIAL

Dépenses	en €	en %
Masse salariale	699 447,00 €	66%
Autres dépenses	359 947,00 €	34%
TOTAL	1 059 394,00 €	100%

Recettes	en €	en %
Subvention Etat et PRE	199 539,00 €	18%
Subvention Département	60 457,00 €	6%
Subvention Association (ADDSEA)	13 287,00 €	1%
Autres recettes	151 813,00 €	14%
Reste à charge CCAS	634 298,00 €	60%
TOTAL	1 059 394,00 €	100%

POLE PETITE ENFANCE

Dépenses	en €	en %
Masse salariale	2 826 301,00 €	87%
Autres dépenses	407 231,00 €	13%
TOTAL	3 233 532,00 €	100%

Recettes	en €	en %
Participations des familles	585 897,00 €	18%
Participation CAF et MSA	1 426 125,00 €	44%
Participation Département	42 500,00 €	1%
Autres recettes	161 502,00 €	5%
Reste à charge	1 029 508,00 €	32%
TOTAL	3 245 532,00 €	100%

a. Coordination Petite Enfance

Dépenses	en €	en %
Masse salariale	38 008,00 €	88%
Autres dépenses	5 202,00 €	12%
TOTAL	43 210,00 €	100%

Recettes	en €	en %
Participation CAF + IJ	37 450,00 €	87%
Reste à charge CCAS	5 760,00 €	13%
TOTAL	43 210,00 €	100%

b. Relais Petite Enfance

Dépenses	en €	en %
Masse salariale	269 787,00 €	82%
Autres dépenses	58 146,00 €	18%
TOTAL	327 933,00 €	100%

Recettes	en €	en %
Participations des EPCI	54 128,00 €	17%
Participation CAF	226 484,00 €	69%
Participation Département	42 500,00 €	13%
Autres recettes	14 476,00 €	4%
Reste à charge CCAS	-9 655,00 €	-3%
TOTAL	327 933,00 €	100%

c. Multi-accueil Pirouette

Dépenses	en €	en %
Masse salariale	674 387,00 €	82%
Autres dépenses	152 895,00 €	18%
TOTAL	827 282,00 €	100%

Recettes	en €	en %
Participations des familles	155 907,00 €	19%
Participations CAF et MSA	310 287,00 €	38%
Autres recettes	54 824,00 €	7%
Reste à charge CCAS	306 264,00 €	36%
TOTAL	827 282,00 €	100%

d. Crèche collective Les P'tits Loups

Dépenses	en €	en %
Masse salariale	439 251,00 €	88%
Autres dépenses	59 528,00 €	12%
TOTAL	498 779,00 €	100%

Recettes	en €	en %
Participations des familles	85 500,00 €	17%
Participations CAF et MSA	173 685,00 €	35%
Autres recettes	23 634,00 €	5%
Reste à charge CCAS	215 960,00 €	43%
TOTAL	498 779,00 €	100%

e. Crèche familiale Capucine

Dépenses	en €	en %
Masse salariale	909 616,00 €	95%
Autres dépenses	52 373,00 €	5%
TOTAL	961 989,00 €	100%

Recettes	en €	en %
Participations des familles	145 618,00 €	16%
Participations CAF et MSA	471 923,00 €	51%
Autres recettes	29 235,00 €	3%
Reste à charge CCAS	315 213,00 €	30%
TOTAL	961 989,00 €	100%

f. Micro-crèche Au Clair de La Lune à Doubs

Dépenses	en €	en %
Masse salariale	250 436,00 €	90%
Autres dépenses	26 510,00 €	10%
TOTAL	276 946,00 €	100%

Recettes	en €	en %
Participations des familles	51 349,00 €	18%
Participations CAF et MSA	108 610,00 €	38%
Autres recettes	16 488,00 €	6%
Reste à charge CCGP	106 499,00 €	38%
TOTAL	282 946,00 €	100%

g. Micro-crèche Arc-En-Ciel aux Granges-Narboz

Dépenses	en €	en %
Masse salariale	244 816,00 €	82%
Autres dépenses	52 577,00 €	13%
TOTAL	297 393,00 €	100%

Recettes	en €	en %
Participations des familles	55 945,00 €	18%
Participations CAF et MSA	135 136,00 €	45%
Autres recettes	22 845,00 €	8%
Reste à charge CCGP	89 467,00 €	29%
TOTAL	303 393,00 €	100%

Perspectives 2025

Maîtriser les dépenses de gestion du CCAS pour permettre de faire face à l'augmentation durable des dépenses dites incompressibles (énergies, loyers, assurances...) et de se doter de moyens financiers permettant de mettre en œuvre la politique en matière de ressources humaines.

Pérenniser les recettes budgétaires de nos principaux financeurs (hors Ville de Pontarlier) que sont la CAF, l'État et le Département.

III. Personnel

a. Structure globale

Au 31 décembre 2024, le CCAS fonctionne avec 86 ETP.

	31/12/2023	31/12/2024
<i>Fonctionnaires</i>	43	44
<i>Non titulaires</i>	32	25
<i>Emplois aidés ou apprentis</i>	2	2
<i>Assistantes Maternelles</i>	15	15
<i>Total</i>	92	86

b. Structure par catégorie hiérarchique

La fonction publique est organisée en catégorie hiérarchique.

Catégorie	Nombre d'agents au 31/12/2023	Nombre d'agents au 31/12/2024
Catégorie A	18	18
Catégorie B	43	37
Catégorie C	14	14
Hors catégorie	17	17
TOTAL	92	86

c. Structure par filière

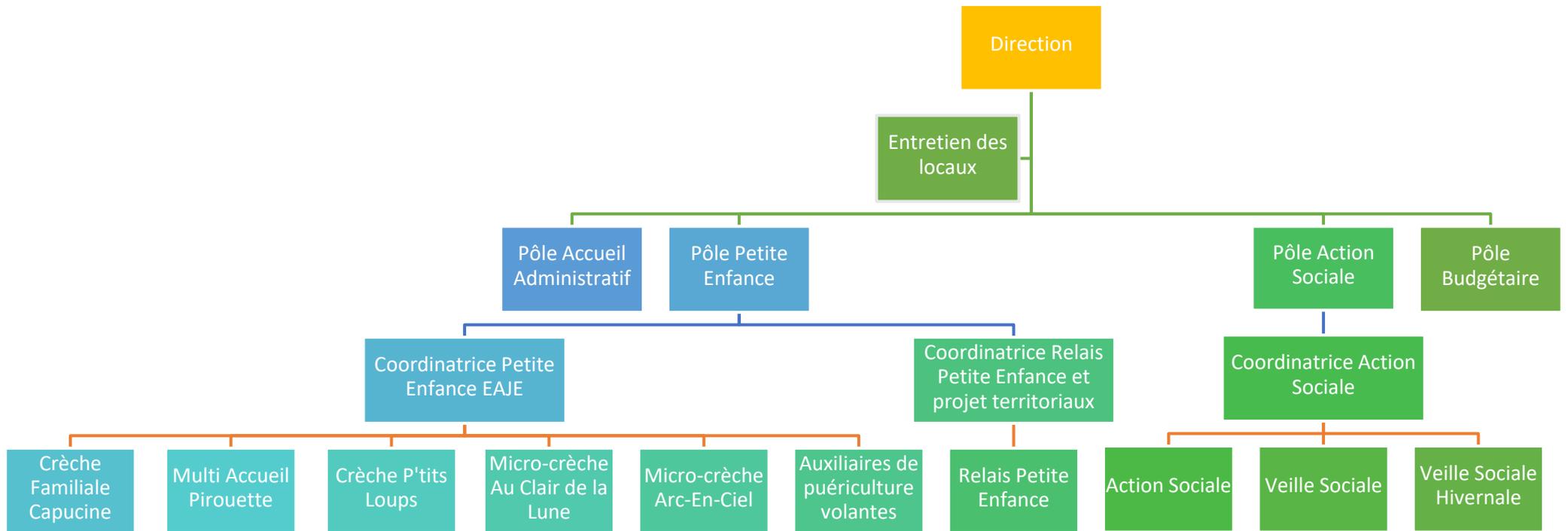
Filières	Effectifs en 2023	Pourcentage	Effectifs en 2024	Pourcentage
Sportive	0	0%	0	0%
Administrative	9	9,80%	8	9%
Animation	1	1,10%	1	1%
Culturelle	0	0%	0	0%
Police	0	0%	0	0%
Sociale	58	63%	51	59%
Technique	7	7,60%	9	10%
Hors catégories	17	18,50%	17	20%
TOTAL	92	100%	86	100%

d. Structure par sexe

Sexe	Nombre d'agents au 31/12/2023	Nombre d'agents au 31/12/2024
Masculin	2 (<i>agents de la veille hivernale</i>)	1 (<i>agent de la veille hivernale</i>)
Féminin	90	85
Total	92	86

e. Structure par âge

Âge	Nombre d'agents au 31/12/2023	Nombre d'agents au 31/12/2024
- 30 ans	24	19
De 30 ans à 39 ans	16	21
De 40 ans à 49 ans	27	23
De 50 à 59 ans	17	15
+ de 60 ans	8	8



f. Absentéisme

En 2024, la durée totale des jours d'arrêt maladie et d'accident du travail s'élève à 2 962 jours répartis de la façon suivante :

	2023 (en jours)	2024 (en jours)
Nombre de jours d'arrêt		
Congé maladie ordinaire	986	1664
Congé longue durée	0	281
Congé longue maladie	0	0
Total	986	986
Accident du travail	5	31
Maladie professionnelle	0	0

Par ailleurs, les congés maternité et paternité représentent 849 jours.

g. Départ à la retraite / Disponibilité / Mutations

En 2024, il y a eu 2 départs à la retraite, 0 agent parti en disponibilité et 0 agent ont été muté. (Pour rappel en 2023, il y eu 1 départ à la retraite, 1 agent parti en disponibilité et 3 agents ont été muté).

h. Avancement de grade / Promotion interne / Réussite à concours 2024

Tout au long de l'année 2024 :

- 12 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon (Pour rappel, 19 agents en 2023)
- 2 agents ont bénéficié d'un avancement de grade (Pour rappel, 3 agents en 2022)
- 1 agents ont bénéficié d'une promotion interne (Pour rappel, 2 agents en 2023)
- Pas d'agents nommés à la suite d'une réussite à concours (Pour rappel, pas d'agent en 2023)

i. Formations

146 agents sont partis en formation : 32 agents de catégorie A – 70 agents de catégorie B – 44 agents de catégorie C et 5 agents hors catégorie (Pour rappel en 2023, 196 agents sont partis en formation : 60 agents de catégorie A – 108 agents de catégorie B – 23 agents de catégorie C et 5 agents hors catégorie)

Cela représente 71.2 jours de formation : 41.2 jours de professionnalisation tout au long de la carrière / 30 jours de formation d'intégration suite à nomination / 0 jour de professionnalisation poste à responsabilité / 0 jour de professionnalisation au 1^{er} emploi (Pour rappel en 2023, 145 jours de professionnalisation tout au long de la carrière / 10 jours de formation d'intégration suite à nomination / 3 jours de professionnalisation poste à responsabilité / 5,5 jours de professionnalisation au 1^{er} emploi).

	2023	2024
Montant cotisation CNFPT	20 764.45 €	21 442.22€
Coûts formations autres organismes	10 396.00 €	14 644.30 €
Total	31.160.45 €	36 086.52 €

Annexe A : Flyer Semaine Tous famille

Inscriptions obligatoires



Pastilles ● :

Inscription au 03 81 38 32 93
(Médiathèque CCFD)

Pastilles ● ● ● ● ● :

Inscriptions au 03 81 46 94 49
ou par mail relaispetiteenfance25300@ville-pontarlier.com



N'hésitez pas à contacter le Relais Petite Enfance 03 81 46 94 49 pour plus de renseignements.



★ Toute la semaine ★

- **Chasse aux trésors** - au Tourbières de Frasne. Accès libre parents-enfants dès 5 ans.
- **Sélection de livres** "histoire de famille, éducation, parentalité". Médiathèque de Frasne.

★ Mardi 30 mai ★

- **9h - 12h Portes ouvertes LAEP** (Lieu d'Accueil Enfants/Parents) à la MPT des Longs Traits, Pontarlier
- **9h30-11h Peinture en folie** avec les animatrices du Relais Petite Enfance. Salle des Pompes, Labergement Ste Marie
- **10h-11h Eveil musical** avec Nicolas Soulier. Salle mairie, Chaffois.
- **10h-11h Eveil à la danse** avec Laetitia Houser. De 0 à 4 ans. Salle côte école, Bugny
- **16h-18h Découverte Ludothèque.** Levier
- **16h30-17h30 Gouter partagé et histoire gourmande** De 4 à 8 ans. Médiathèque de Frasne
- **17h30-18h30 Moment bien-être en duo parents/enfants** avec Sandra Peters. Pour les + de 3 ans. Espace rive du Doubs, Doubs
- **18h Façons des bulles** en famille (activité sur table à savon) Crèche des p'tits loups (boulevard pasteur), Pontarlier
- **20h Café parents** « Première rentrée à la maternelle » à la Micro-crèche "jour d'éveil", Les Hopitaux Neufs

★ Mercredi 31 mai ★

- **9h-10h ou 10h30-11h30 Massage Bébé** avec Océane Landoin. Crèche Capucine, Pontarlier
- **9h30-10h Atelier d'éveil** de 6 mois à 2 ans. Médiathèque de Frasne
- **2 séances : 10h-11h / 11h-12h Histoires contées** de 2 à 6 ans. Médiathèque de Pontarlier
- **10h-11h Atelier lecture de contes Kamishibai** avec Fabienne. De 0 à 4 ans. Micro-crèche Au clair de lune, Doubs
- **10h-14h Animation nature** avec une animatrice du Relais Petite Enfance. Cessay, Frasne (pique-nique possible)

La semaine de la parentalité « Tous famille », c'est quoi ?

Un ensemble d'activités gratuites proposées aux familles pour permettre aux parents de s'accorder du temps à partager avec leurs enfants.

Mais aussi des moments pour parler, écouter, et s'enrichir de l'expérience des autres lors de rencontres entre parents ou de conférences

Cette semaine est coordonnée par le Relais Petite Enfance du CCAS de Pontarlier en collaboration avec la CAF du Doubs et des partenaires locaux du territoire dans le cadre du REAPP : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

Merci à tous les partenaires qui se sont investis pour que cette semaine puisse avoir lieu.



Retrouvez tout le détail du programme à l'intérieur de ce flyer, sur le site du relais petite enfance de Pontarlier et sur le Facebook «Tous famille» de la CAF du Doubs.

Inscription obligatoire pour toutes les activités

- **13h30 Café parents** "Le sommeil de l'enfant" animé par l'Antenne Petite Enfance. Crèche Capucine, Pontarlier
- **14h-17h Découverte des petites bêtes** Maison de la réserve, Labergement Ste Marie
- **3 séances : 14h-15h ou 15h-16h ou 16h-17h Histoires contées** de 6 à 10 ans. Médiathèque de Pontarlier
- **14h-16h Fabrication de pâtes créatives en tout genre** animé par Preval. A partir de 7 ans. Médiathèque de Frasne
- **15h30-17h30 Espace jeux** avec Ludodou. Salle des fêtes, Bians-les-Usiers
- **14h-16h Atelier Arts plastiques** avec Mélanie. De 5 à 6 ans. MJC des Capucins, Pontarlier
- **18h-20h Jeux en famille** avec Lud'Haut-Doubs. Médiathèque de Frasne
- **18h Eveil musical** avec Aude Chenet. Micro-crèche rires d'enfants, Vaux et Chantegrue
- ★ **Jeu 1er juin** ★
- **9h-10h ou 10h15-11h15 Sensibilisation massage bébé** de 1 à 10 mois avec Marie Rousselet. Bibliothèque à Mouthe
- **9h-12h Portes ouvertes à LAEP de Bortioz**, Pontarlier
- **10h-11h Atelier "portage bébé"** avec Océane Landoin. Salle de la convivialité, Gilley
- **10h-11h45 Découverte Ludothèque.** Levier
- **14h30-16h30 Café parents** "l'allaitement maternel" avec Estelle Ledon. Ludothèque de Levier
- **16h45-17h30 Atelier création**, d'une carte pour la fête des mamans. De 6 à 9 ans. Médiathèque de Frasne.
- **18h-18h20 ou 18h20-18h40 Atelier Snoezelen** (relaxation sensorielle), multi-accueil Piroquette, Pontarlier
- **19h-20h30 Café parents** "le sommeil de l'enfant", Micro-crèche Mademoiselle cocinelle, La Rivière Drugeon
- ★ **Vendredi 2 juin** ★
- **9h-12h Portes ouvertes LAEP**, MJC des Capucins Pontarlier
- **10h-11h Contes de Sabah**, Salle des halles, Levier
- **9h30-10h30 ou 10h30-11h30 Atelier de réflexologie plantaire bébé** avec Océane Landoin. Salle des fêtes, Maison du bois
- **10h-11h Animation langue des signes** histoires contées avec Gaétane Tissot. Bibliothèque, la Cluse et Mijoux
- **10h-11h Eveil musical** avec Nicolas Soulier. CLAJ de Métabief
- **16h45-17h30 Gouter partagé + séance ciné** court métrage. De 4 à 8 ans. Médiathèque de Frasne
- **17h-18h Eveil musical** avec Nicolas Soulier. Salle pour tous, Goux les Usiers
- **17h30-18h30 Contes de Sabah**. Micro-crèche Arc en ciel, Les Granges Narboz
- **17h30-18h15 Escape Game** "Le petit prince". Médiathèque de Frasne
- **18h-19h30 Chant prénatal** avec Aude Chenet. Salle Tranchand, mairie, aux Hopitaux Neufs
- **20h-22h Café parent** "préparer ma 1ère séparation avec mon enfant" avec Marie Héliène Thibonnet. MAM de Bugny
- ★ **Samedi 3 juin** ★
- **9h-12h Matinée jeux** par les "dés branchés". De 3 à 10 ans. Mairie les Hopitaux Neufs
- **9h30-10h30 Jeux aquatiques** De 0 à 6 ans. Piscine de Pontarlier
- **10h-11h Atelier éveil à la danse** parents-enfants avec Laetitia Houser. Ecole, Ouhans
- **10h-10h30 Histoires contées** avec Gwladys et son kamishibai. Dès 4 ans, préscolaire, Sombacour
- **10h30-12h30 Atelier création d'une planche d'histoire** avec Gwladys. Dès 8 ans, préscolaire, Sombacour
- **10h-12h Jeux vidéo en famille**, médiathèque de Frasne. De 9 à 99 ans
- **10h-10h30 ou 10h30-11h Atelier Snoezelen** (relaxation sensorielle) De 0 à 3 ans avec Marie Rousselet. Micro-crèche jeux d'enfants, Labergement Ste Marie

Communauté de communes ● Montbenoit ● Lacs et Montagnes du Haut Doubs ● Altitude 800 ● Grand Pontarlier ● Frasne et Val du Drugeon



POUR ET AVEC LES PARENTS ET LES ENFANTS

www.ville-pontarlier.fr

Semaine Tous Famille
Du 30 mai au 3 juin
ÉDITION 2023

Animations, ateliers...

Flashez le QR code pour plus d'infos sur la page du Relais Petite Enfance



Annexe B : Accompagnement CCAS

Le service social vous accompagne

 **APPEL 115**
POUR UN ABRÍ DE NUIT

 **ABRI DE NUIT / CHRS**
18 BOULEVARD PASTEUR 25300 PONTARLIER

 **TRAVAIL ET VIE 8 RUE MONTRIEUX**
03.81.39.30.45

 **MISSION LOCALE**
17 PL. DES BERNARDINES
03.81.46.54.51

 **Doubts**
CMS
6 RUE ÉMILE MAGNIN
03.81.38.87.60

 **CCAS PONTARLIER**
6 RUE DES CAPUCINS 03.81.46.51.36

Accompagnement CCAS

Il est possible d'être accompagné par une assistante sociale et un agent social concernant les démarches administratives et budgétaires.

L'assistante sociale a pour mission première d'évaluer l'urgence et de faire le lien avec les services de l'État concernant les situations rencontrées.

L'agent social peut instruire si nécessaire une demande de domiciliation et vous accompagner dans vos démarches extérieures

Les sites de Pontarlier



www.ville-pontarlier.fr

Je suis sans domicile, hébergé à Pontarlier. Que faire ?



Je suis sans domicile fixe

j'ai + de 25 ans

 **J'APPELLE LE 115**
Pour un hébergement d'urgence

 **JE ME RENDS À "TRAVAIL ET VIE"**
Accueil de jour si nécessaire

 **JE PRENDS RENDEZ-VOUS AU CCAS**
Pour rencontrer le service social

j'ai - de 25 ans

 **J'APPELLE LE 115**
Pour un hébergement d'urgence

 **JE ME RENDS À "TRAVAIL ET VIE"**
Accueil de jour si nécessaire

 **JE PRENDS RENDEZ-VOUS À LA MISSION LOCALE**

JE DEMANDE À MON CONSEILLER POUR ME RAPPROCHER DU CCAS

Pour un accompagnement en binôme sur le versant logement



Je suis sans domicile stable hébergé

